

LE CHASSEUR VOSGIEN

N° 16 - 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION

26 MAI 2020



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

21, Allée des Chênes - ZI La Voivre – BP 31043 - 88051 EPINAL Cedex 9

Tél. 03 29 31 10 74 – Fax 03 29 34 59 61

fdc88@chasseurdefrance.com

SOMMAIRE

- Le mot du Président	3
- L'ordre du jour du Conseil d'Administration	4
- Les Résolutions du Conseil d'Administration	5
- Le rapport moral et d'activités du Président	8
- Le Rapport Financier et le Projet de Budget.....	21
- La Commission Petit Gibier	28
- La Commission Grand Gibier et le bilan départemental des Prélèvements	30
- La Commission Dégâts	32
- La Commission Actions et Communication.....	34
- L'Association Départementale des Gardes-Chasse Particuliers	36
- L'Association pour la Gestion et l'Amélioration du Grand Gibier	37
- L'Association Vosgienne pour la Recherche au Sang.....	38
- L'Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges	39
- L'Association des Piégeurs Régulateurs Agréés des Vosges	40
- Le Club National des Bécassiers Antenne Vosges	41
- L'Association des Jeunes et Nouveaux Chasseurs Vosgiens	42
- L'Association Nationale La Chasse au Féminin des Vosges	43
- L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants 88	44
- Le Groupement des Lieutenants de Louveterie des Vosges	45

LE MOT DU PRESIDENT



Chers amis chasseurs,

Les statuts des Fédérations Départementales prévoient la présentation d'un rapport moral obligatoire par le Président chaque année, lors de l'assemblée générale. Assemblée générale qui n'a pu avoir lieu pour cause de crise sanitaire et confinement obligatoire.

J'en profite ici pour rendre hommage et avoir une pensée pour tous nos amis disparus ces derniers mois, je remercie également pour le travail accompli pendant toutes ces années, les quatre administrateurs qui ont fait le choix de quitter leur fonction au sein de notre fédération.

Fraichement élu à quelques jours de la date initialement prévue de l'assemblée générale de la fédération des chasseurs des Vosges, j'ai dû reprendre cette tâche dévolue à mon prédécesseur avec toutes les difficultés qui s'y rattachent. Malgré ces contraintes fortes, le Conseil d'Administration et moi-même tenions à vous présenter un rapport moral reflétant au plus juste l'activité de notre fédération départementale et apporter en complément, des informations de niveau national ou régional.



CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 26 Mai 2020

ORDRE DU JOUR

- Accueil,
- Rapport du Président de séance sur la gestion, la situation morale et les activités de la Fédération,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant,
- Cotisations 2020/2021,
- Projet de budget 2020/2021,
- Dates d'ouverture et de fermeture 2020/2021,
- Modification des statuts.

Résolutions du Conseil d'Administration de la FDCV Du 26 Mai 2020

- RESOLUTION N° 1** : Adoption du rapport moral et d'activité du Président.
- RESOLUTION N° 2** : Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Jean Maurice NESMES.
- RESOLUTION N° 3** : Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet NEXIOM Audit.
- RESOLUTION N° 4** : Maintien du montant du Timbre Grand Gibier à 30€.
- RESOLUTION N° 5** : Augmentation du montant de la taxe hectare à 500 000€.
- RESOLUTION N° 6** : Maintien du malus à 10 000€.
- RESOLUTION N° 7** : Maintien du montant de la vignette fédérale à 90€, (dont 0,30€ pour la Fondation Nationale des Habitats).
- Maintien de la vignette fédérale à 45€ pour un permis de 9 jours.
- Maintien de la vignette fédérale à 23€ pour un permis de 3 jours.
- RESOLUTION N° 8** : Maintien du montant de l'adhésion obligatoire à 66€.
- RESOLUTION N° 9** : Maintien du montant de la contribution plan de chasse à 70€.
- RESOLUTION N° 10** : Maintien du prix matériel des bracelets à 8€.
- RESOLUTION N° 11** : Maintien du montant des cotisations fédérales par bracelet :
- Sanglier : 31€ soit un total de 39€,
- Chevreuil : 25€ soit un total de 33€,
- Cerf : 83€ soit un total de 91€,
- Chamois : 25€ soit un total de 33€.
- RESOLUTION N° 12** : Montant du prix du bracelet Sanglier en cas d'attribution complémentaire à 0€.
- RESOLUTION N° 13** : Maintien du montant des cotisations « contrat de service » :
- 0,10€/HA de bois
- 0,09€/HA de plaine
- 1,23€/HA ou KM d'eau.
- RESOLUTION N° 14** : Maintien du montant des frais de dossier guichet unique à 2€ pour les validations départementales annuelles ou temporaires (porté à 5€ pour les validations nationales, conformément aux décisions du Congrès de la FNC).
- RESOLUTION N° 15** : Maintien du tarif de l'assurance proposée par la Fédération à 21€ dont 3,50€ de frais de gestion reviennent à la Fédération.
- RESOLUTION N° 16** : Approbation du projet de budget 2020/2021.

RESOLUTION N° 17 : Adoption des propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse :

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE



Les dates que nous allons soumettre à votre approbation sont des propositions que nous ferons ensuite valider à la prochaine Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

- Ouverture générale : 20 SEPTEMBRE 2020
- Fermeture générale : 28 FEVRIER 2021

GROS GIBIER

Sanglier :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/06/2020 au 31/03/2021

Chasse en battue uniquement en plaine du 15/08/2020 au 19/09/2020

Chasse en battue du 20/09/2020 au 31/01/2021

Chasse en battue du 01/02/2021 au 28/02/2021 pour tous les sous massifs sauf les 11A, 11B, 12B, 13B, 13C, 13D, 13E, 13F et 13G.

Rappel : en plaine = en plaine ou dans les boqueteaux d'une surface inférieure à 15 hectares non attenants à un autre massif boisé.

Cerf :

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf, uniquement pour les détenteurs d'un bracelet cerf mâle, du 01/09/2020 au 30/09/2020

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf du 01/10/2020 au 28/02/2021

Chasse en battue du 15/10/2020 au 31/01/2021

Chasse en battue du 01/02/2021 au 28/02/2021 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

- **Chevreuil :**

Chasse individuelle et silencieuse du brocard du 01/06/2020 au 14/08/2020

Chasse individuelle et silencieuse du 15/08/2020 au 28/02/2021

Chasse en battue du 20/09/2020 au 31/01/2021

Chasse en battue du 01/02/2021 au 28/02/2021 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

- **Chamois :**

Chasse individuelle et silencieuse du 01/09/2020 au 28/02/2021

Chasse en battue du 20/09/2020 au 31/01/2021

PETIT GIBIER

Sur tout le département :

Rappel : Pour les espèces faisan commun et obscur, perdrix grise, lièvre d'Europe et lapin de garenne, seuls les détenteurs d'une attribution dans le cadre du plan de gestion petit gibier, peuvent les chasser.

- **Faisans (commun, obscur) :**

Coq : tous les jours du 20/09/2020 au 31/01/2021.

Poule : tous les jours du 20/09/2020 au 30/09/2020.

- **Faisan vénéré :**

Tous les jours du 20/09/2020 au 31/01/2021

- **Perdrix Grise :**

Tous les jours du 20/09/2020 au 30/09/2020

- **Perdrix Rouge :**

Tous les jours du 20/09/2020 au 31/01/2021

- **Lièvre :**

Tous les jours du 11/10/2020 au 25/10/2020.

- **Lapin de garenne :**

Tous les jours du dimanche 20/09/2020 au 28/02/2021.

POUR LES AUTRES ESPECES : Mêmes dispositions qu'en 2019/2020.

RESOLUTION N° 18 : Modification des statuts conformément à l'arrêté ministériel du 11 février 2020 portant modèle de statuts des fédérations départementales des chasseurs.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES DU PRESIDENT

Chers amis chasseurs,

Je n'ai été élu que quelques jours avant la date initialement prévue de l'assemblée générale de la fédération des chasseurs des Vosges, assemblée qui 'a pas pu avoir lieu pour cause de crise sanitaire et confinement obligatoire. Malgré ces contraintes fortes, le Conseil d'Administration et moi-même tenions à vous présenter un rapport moral reflétant au plus juste l'activité de notre fédération départementale et apporter en complément, des informations de niveau national et régional.

AU NIVEAU NATIONAL

Une année écoulée mémorable et totalement hors norme !

Comment en premier lieu ne pas évoquer la redoutable crise sanitaire du Covid-19 ?

Dans cette crise sanitaire nationale avec une Région Grand Est très fortement impactée, la chasse a montré toute ses spécificités, ses exigences et sa grande capacité à réagir aux évènements.

Personne n'aurait pu dire, qu'un jour, nos fédérations seraient concernées en premier chef dans une loi d'urgence.

Personne n'aurait pu dire, qu'un jour une loi auraient donné à nos conseils d'administration le pouvoir de statuer valablement en lieu et place des assemblées générales ?

Je peux toutefois vous affirmer que dans cette période aussi complexe, pour arriver à ne rien perdre et à maintenir l'ensemble de nos activités, les fédérations Nationale, Régionales et bien évidemment Départementales ont dû d'éployer une volonté et une énergie considérables.

Certes vous avez, comme nous tous, parfois déplorer les attermoissements du système, mais rassurez-vous ceci n'était pas spécifique à la chasse, mais bien des conséquences d'une gestion de crise totalement inédite.

Bien évidemment, il faudra faire un bilan et mesurer dans quelques mois les conséquences réelles de cette crise sanitaire.

Année inédite donc et dont il faudra mesurer les effets !

Après des évolutions majeures dans la gestion de la chasse, Il nous faut encore un peu de recul pour appréhender et apprécier les impacts directs dans nos fédérations de la première année de mise en place d'une réforme globale de la chasse française en évaluant réellement les effets :

- du permis à 205 €
- de la mise en place de l'Éco contribution
- du transfert de la gestion des plans de chasse aux FDC
- du transfert de la gestion des ACCA aux FDC (nous ne sommes pas concernés)
- de la mise en place des cessions de formations des « anciens » chasseurs
- des conséquences du COVID-19

A tout cela il faut ajouter dans le paysage national :

La création d'un nouvel établissement public l'Office Français de la Biodiversité (OFB) absorbant notamment l'ONCFS. Le Grand Est est privilégié, puisque dans les trois représentants au Conseil d'Administration de l'OFB, nous avons le président de la FDC 54 en la personne de Patrick MASSENET.

Nous saurons le solliciter pour que le Grand Est soit en premier chef pour les opportunités, mais aussi pour évoquer les risques qui se présenteront à nous !

Omniprésence de la chasse bashing dans les médias avec une rare intensité et une extrême violence. Une radicalisation des extrémistes de l'anti-chasse. A ce titre, félicitons le Président National Willy SCHRAEN pour son courage, notamment suite aux multiples menaces de mort qu'il a subit dernièrement sans aucun soutien de notre ministre de tutelle. Inadmissible et incompréhensible.

Les chasses traditionnelles qui sont très fortement menacées

La chasse adaptative des migrateurs qui rencontre des réelles difficultés de montée en puissance

Le dossier des dégâts de gibier avec les sangliers avec en ligne de mire et une remise en cause permanente de l'agrainage. Il faudra être particulièrement vigilant et s'assurer que chacun joue le jeu sur le sujet délicat des dégâts de gibier.

Le sanglier pose problème uniquement quand les objectifs de population ne sont pas tenus, car il génère inévitablement des dégâts qui ne sont plus maîtrisés. Un ciblage de certains massifs ou sous-massifs est évident.

Un vœu pieux que les chasseurs ne soient plus les seuls à honorer la facture. Le sujet des territoires non chassés, doit être pris en compte. Cependant, il ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt ? Sachons, balayer aussi devant notre porte. Soyons clairs, tout le monde doit s'y mettre. C'est par une prise de conscience collective et impérative des chasseurs et des propriétaires. Les fédérations ne pourront pas y arriver seules. Il est évident que nous devons faire des efforts. Il est impératif de diminuer certaines populations de sangliers, à des endroits précis et parfaitement identifiés. Il y va de l'avenir de cette espèce, mais aussi de l'avenir financier à court terme voir très court terme des fédérations.

La situation économique critique de quelques fédérations sur le volet dégâts, va provoquer des chocs culturels inévitables. Nous n'éviterons pas de raviver les tensions sur les pratiques de la chasse en dessous et au-dessus de la Loire.

Tout ceci dans une période où la chasse doit être unie face aux multiples attaques sociétales.

Les relations très tendues avec les forestiers à plusieurs égards :

- la mise en œuvre du programme d'actions Equilibre Forêt Gibier.
- le déploiement des actions découlant des PRFB (Plan Régional Forêt Bois)
- la crise économique et sanitaire de la forêt, qui « victimise » la profession
- le réchauffement climatique, qui fait plonger les plus optimistes dans l'incertitude totale et les plus pessimistes vers l'abîme.
- une politique insidieuse pour maximiser les revenus et profits tirés de la chasse. Souvent d'ailleurs, avec la complicité des chasseurs, osons le dire.

Sur la gestion des cervidés, il faut remercier tous ceux qui ont œuvrés pour la mise en place de certaines règles fondamentales dans notre PRFB. Pour la région Grand Est, merci à Jean-Pierre BRIOT pour son implication avisée dans ce dossier.

Notre action est souvent citée en référence au niveau national, certes c'est agréable et valorisant, mais rien n'est gagné en la matière. Nous devons défendre jusqu'au bout le déploiement d'une gestion concertée avec tous les acteurs.

Mais pour y parvenir nous devons :

- lutter sans relâche contre toute gestion basée uniquement sur du dogmatisme et des idées reçues.
- lutter contre je ne sais quelle astuce, sorti parfois du chapeau, qui a pour unique but de reconsidérer les fondamentaux techniques et scientifiques comme les ICE.
- déployer avec une rigueur absolue les ICE sur nos territoires. Ceci rendra incontournables le rôle de coordinateur de nos structures fédérales
- lutter contre les affirmations gratuites et revenir à plus de « science » pour évaluer l'impact des pratiques forestières sur l'environnement

Et pour conclure sur les sujets d'ampleur nationale,

La mise en place des nouvelles équipes de la FNC et le déploiement de nouveaux services. Je pense ici, notamment au conseil scientifique.

AU NIVEAU REGIONAL

Revenons chez nous dans la Région Grand Est avec quelques sujets majeurs pour la FRC

En avant-propos, une petite note politique mais pas des moindres.

Nous avons maintenant suffisamment de recul pour affirmer que nous avons une bien meilleure écoute à la Région Grand Est depuis l'arrivée de Jean ROTTNER avec des contacts plus fréquents, plus simples et plus structurés.

Un rendez-vous à Chalons a été décisif, sur le plan de l'organisation et du respect d'engagements politiques. Une relation de confiance s'est réellement établie.

Les effets sont aujourd'hui bien mesurables, puisque des dossiers sont régulièrement financés par la région.

La période de relations complaisantes mais très peu productive est terminée et remplacée par une phase nettement plus opérationnelle.

Certes les opportunités politiques se sont présentées, quelques exemples :

- le déploiement du SRADDET avec une vague de verdissement généralisée
- les pôles environnement et l'ingénierie qui l'accompagne
- la forte montée en puissance du volet éducation avec les pôles d'éducation à l'environnement.

Développer l'ingénierie environnementale et les pôles d'éducation à l'environnement est devenue une obligation vitale pour l'avenir de nos structures.

Mais encore fallait-il savoir saisir les opportunités la FRC GE s'y est attachée

Il faut cependant rester d'une extrême vigilance

Soyez bien conscient que par cette reconnaissance accrue de nos capacités par le Conseil régional, la chasse dans le Grand Est gêne d'autres acteurs de l'environnement.

Auparavant ils profitaient trop facilement de la manne financière régionale alors même que la chasse en était exclue.

Soyez aussi conscient, comme déjà évoqué par le passé, mais aujourd'hui c'est encore bien plus actuel, les obligations de la loi « notre » se déploient chaque jour.

Soyez convaincu que l'opérationnel régional fonctionne en première intention uniquement sur l'échelon régional. La strate Régionale se renforce chaque jour et devient incontournable.

Les connexions avec les fédérations départementales existent, mais quasi uniquement lors de la phase de réalisation des projets.

La charge de travail va s'accroître inéluctablement en FRC et il faudra bien s'interroger un jour ou l'autre sur la structure et le fonctionnement fédéral.

On ne peut terminer sans évoquer le tout nouveau dossier de l'éco contribution.

C'est une petite révolution culturelle.

Nous sommes contraints de nous adapter sans délai à cette logique de projet.

C'est un travail conséquent et un véritable changement de cap pour certain, mais c'est la seule issue pour revitaliser les fédérations.

Le financement généré par l'Eco-contribution dans beaucoup de Fédération, va générer un bruit de fond, particulièrement positif, par le déploiement de projets vertueux.

Mais cela sera un vrai bouleversement des pratiques et surtout une forte sortie d'une logique de guichet pour faire vivre les FDC.

La Fédération Régionale des Chasseurs du GRAND EST va devoir, de par les textes apporter une contribution très forte dans ce dossier.

En effet les textes lui imposent une obligation de réussite pour garantir d'année en année la pérennité du dispositif du début à la fin, soit, du dépôt des dossiers jusqu'au contrôle de la réalisation et des financements publics.

Cela ne sera possible qu'avec le déploiement d'une organisation rigoureuse et d'une forte collaboration de tous.

Bref une vraie charge de travail qu'il va falloir repenser.

Ces nombreux défis et ces évolutions majeures vont donner une autre dimension à nos travaux.

Il faut se donner les moyens de prendre tous ensemble cette nouvelle voie pour faire vivre la chasse dans le Grand Est.

Pour terminer sur les informations Régionales, il faut saluer le départ de Christophe URBANIAK, notre Directeur Régional appelé à poursuivre son parcours professionnel et ses missions en tant que Directeur Technique à la Fédération Nationale. Merci à lui pour le travail effectué durant toutes ces années au sein de la fédération Champagne/Ardenne puis Grand Est.

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Je ne peux commencer ce rapport moral sans remercier mon prédécesseur Gérard MATHIEU, pour toutes ces années de dévouement pour la chasse en général et plus particulièrement la chasse Vosgienne.

➤ **PRELEVEMENTS GRAND GIBIER 2019/2020**

- Cerf :
 - 1594 grands cervidés réalisés contre 1555 l'an passé
 - 2383 bracelets attribués contre 2277 en 2018/2019
 - Taux de réalisation de 67% répartis comme suit :
 - 423 cerfs
 - 550 biches
 - 621 faons
 - Tendances à l'augmentation des réalisations, notamment dans la catégorie « faon » (43 animaux réalisés en plus)
- Chevreuil :
 - Attribution sensiblement identique à 2018/2019 avec 11359 bracelets
 - 8 402 chevreuils prélevés en 2019/2020 → continuité de la baisse considérable du nombre de chevreuils prélevés dans les Vosges
 - Situation alarmante : nécessité d'appliquer une gestion adaptée pour pallier cette chute
- Chamois :
 - Légère baisse des attributions en 2019/2020 avec 148 chamois
 - et les prélèvements ont suivi la même dynamique avec 100 animaux réalisés (67 % de réalisation)
 - Depuis 5 saisons, stabilisation de la réalisation « chamois » autour de cette valeur
 - Réalisations moins bonnes pour le massif 13 contrairement à une amélioration dans le massif 12
- Sanglier :
 - Nette augmentation des prélèvements depuis 4 ans. Année record avec 14915 sangliers réalisés
 - 17% de laies (+ 60 kg) prélevées sur le département → gros efforts pour réduire les populations
 - 22325 bracelets attribués avec plus de 10 000 en attribution supplémentaire dont 7000 dans le cadre de la mesure exceptionnelle du mois d'octobre appliquée par la fédération
- Retrouvez le [bilan des prélèvements Grand Gibier par sous-massif de la saison 2019/2020](#).

➤ **DEGATS DE GIBIER : ANNEE RECORD**

- 2018/2019 :
 - 1 932 130 € de dégâts bruts indemnisés contre 880 900 € l'an dernier (consultez le [détail par commune](#) et le [détail par cultures](#))
 - 1872 dossiers contre 1047 dossiers la saison passée.
 - Répartition par espèce : environ 97% par le sanglier et 3% par les grands cervidés.
 - Explication de l'augmentation de plus d'un million d'euros (+ 1.051.000€) entre 2017/2018 et 2018/2019 :
 - Présence importante de sangliers sur l'ensemble des Vosges
 - Hausse des dégâts sur le terrain
 - Malgré une baisse non-négligeable des barèmes d'indemnisation de 10 à 15% en moyenne pour les pertes de récoltes qui représentent plus des 2/3 de la facture dégâts de gibier
 - Augmentation des coûts de remises en état « prairie et ressemis céréales et maïs » de 5 à 10% en moyenne
 - Depuis 2016, obligation d'appliquer 15% supplémentaires aux barèmes vosgiens pour 103 communes de zone montagne.

- 2019/2020, quelle tendance ?
 - o A ce jour, plus de 1500 dossiers enregistrés
 - o 700 dossiers déjà indemnisés pour un montant de 587 000€
 - o La moitié des dossiers reste à traiter et à indemniser, à laquelle s'ajouteront les dossiers à venir jusqu'au 30 juin 2020
 - o Une facture dégâts qui sera encore très élevée pour s'approcher très certainement de la facture de l'an dernier.
 - o Contexte COVID 19 va amplifier les coûts (limitation dans la pratique de la chasse, dans la pose des clôtures, dans l'agrainage dissuasif en période sensible...)

➤ **SUBVENTION DES CLOTURES DE PROTECTION**

- Outil de prévention aux dégâts agricoles largement mis en place
- Moyen efficace dès lors qu'il est utilisé à bon escient et avec un bon entretien
- Depuis 2005 : mise à disposition gratuite du matériel par la FDC 88
- Depuis 15 ans : investissement de plus d'un million d'euros dans le matériel
- Plus de 125 000 € en 2019
- Depuis 2015 : mise en place d'une convention de subvention pour la pose, la surveillance et l'entretien des clôtures électriques
 - o Tous les territoires de chasse sont éligibles
 - o Appréciation forte de cette aide par les détenteurs en 2019 avec 60 territoires bénéficiant d'un montant total de 24 700 €
 - o Télécharger le [formulaire de convention 2020](#)

➤ **GESTION DU SANGLIER : UNE SAISON MOUVEMENTEE**

- Nombreuses mesures, évolutives au cours de la saison, pour inciter les territoires de chasse à baisser la population de sangliers :
 - o Baisse du prix des bracelets complémentaires
 - o Changement des bases de calcul pour la taxe hectare 2020/2021
 - o Attribution gratuite de bracelets
 - o Elargissement de la chasse en battue en février sur certains sous-massifs de montagne
 - o Prolongation en mars de la chasse individuelle du sanglier (23 sangliers tués entre le 1^{er} mars et le début du confinement)
- Bonne réaction des chasseurs : attribution de 22 325 bracelets pour un prélèvement record de 14 915 sangliers

➤ **DES COMITES DE SUIVI LOCAUX EN RENFORT DES ACTIONS FEDERALES**

- Quelques CSL réunis en 2019/2020 dans certains secteurs localisés en fin de saison
- Problèmes soulevés : dégâts sur prairie et présence importante de sangliers
- Actions principalement en surenchère des mesures de gestion SAI mises en œuvre par la FDC 88 :
 - o Définition d'objectifs de prélèvement, quantitatif et qualitatif, par territoire selon les problématiques ciblées
 - o Maintien de la pression de chasse jusqu'en fin de saison avec contrôle
 - o Incitation à la suppression des consignes de tir du sanglier hormis les laies meneuses ou suitées
 - o Rappel des mesures exceptionnelles de la FDC 88 et ont conduit à l'attribution supplémentaire de bracelets de sangliers

- Résultats favorables au vu du nombre total de sangliers prélevés (près de 15000)
- **CLASSEMENT « POINT NOIR » ET CLASSEMENT « COMMUNE NUISIBLE » POUR LE SANGLIER**
 - Listes de classement validées par Monsieur le Préfet
 - Classement « Point noir » :
 - Rappel :
 - Applicable à l'échelle d'un territoire de chasse selon une méthode décrite dans le SDGC
 - Conséquences possibles : interdiction d'agrainage jusqu'au 28 février, objectifs de prélèvements, responsabilisation financière...
 - Saison 2019/2020 :
 - A la demande de la FDC 88, aucun plan de gestion classé « point noir » cette saison
 - 13/01/20 : prise d'un arrêté préfectoral imposant à tout le département les mesures du SDGC applicables aux territoires « points noirs »
 - La FDC 88 s'est opposée à cet arrêté et a attaqué devant le tribunal administratif
➔ Attente du jugement
 - Classement sanglier « Nuisible » :
 - Rappel :
 - Applicable à l'échelle de la commune
 - Conséquences possibles : demande d'autorisation par les agriculteurs ou les propriétaires de procéder ou de faire procéder à la destruction des sangliers au cours du mois de mars
 - Saison 2019/2020 :
 - Aucune commune classée « nuisible » pour le sanglier cette saison
 - En compensation, le Préfet a prolongé par arrêté la chasse du sanglier, à l'affût ou à l'approche, en mars pour tous les détenteurs d'un plan de gestion sur tout le département
 - Résultat de cette mesure (limitée par les mesures liées au COVID-19) : 23 sangliers prélevés entre le 1^{er} mars et le début du confinement
- **Le SDGC**

Depuis le début du renouvellement de notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique en juillet 2018, ce travail colossal a déjà nécessité 10 réunions du groupe de travail SDGC de la fédération et 14 réunions avec nos partenaires et/ou la DDT.

Les points sur lesquels les choses ont bougé

- L'aspect relationnel : d'une situation bloquée et conflictuelle, on est quand même arrivé à une situation où les échanges et discussions étaient à nouveau possibles même si, sur certains points, le désaccord est encore significatif (agrainage en particulier).
- Le dernier échange avec les partenaires (février 2020) a permis à minima de bien clarifier les positions de la FDC et les inquiétudes, garantissant un message clair et transparent.
- Sur l'agrainage :
 - Mise en place du principe d'une convention
 - Mise en place du principe d'un agrainage interdit sauf prise en compte de la sensibilité des cultures et des attentes des partenaires
 - Clarification des pratiques de l'agrainage
 - Essai de définition des périodes de sensibilité

- Sur la gestion du sanglier, des dégâts et des points noirs :
 - o Réflexion sur le rôle des CSL
 - o Affichage d'un renforcement des actions en zone de montagne et piedmont
 - o Mise en place d'éléments techniques clairs pour les prises de décision
 - o Mise en place d'un tableau clair pour les sanctions
- Sur la sécurité :
 - o Adaptation de quelques mesures sur les emprises de chasse
 - o Réflexion autour de la chasse à la rattente
- Sur la gestion des cervidés :
 - o Renforcement de la prise en compte du PRFB et des zones prioritaires

Les éléments négatifs :

- Des échanges qui restent difficiles avec les partenaires autour de positions fermes
- Un sujet très conflictuel : l'agrainage
- Impossibilité de faire valider un SDGC avant l'échéance du report de validité et, en conséquence, prise de plusieurs arrêtés départementaux pour encadrer la pratique de la chasse en l'absence de schéma (sécurité – agrainage)

➤ **DOSSIER ENQUETE DE TERRITOIRE**

- Acquisition depuis 5 ans d'un logiciel de cartographie
- Méthodologie de travail précise éclaircissant des situations parfois tendues entre détenteurs
- Nombre de territoires cartographiés dans notre base de données « Territoires de chasse » en augmentation :
 - o 320 territoires de chasse traités
 - o 9 en cours d'enquête pour la saison 2020-2021
 - o 15 en cours de saisie par les chasseurs volontaires

➤ **SUIVI DES POPULATIONS : MISE EN PLACE DE NOUVEAUX ICE**

- PRFB (programme régional forêt-bois) : besoin de restaurer l'état d'équilibre sylvo-cynégétique dans certains secteurs vosgiens
- ICE (Indicateurs de Changement Ecologique) : outil d'action permettant de suivre et d'évaluer cet état d'équilibre entre la faune sauvage et les milieux naturels
- Gestion par les ICE déclinée en trois composantes :
 - o Indicateurs de l'abondance (ex : indice nocturne)
 - o Indicateurs de la performance individuelle des animaux (ex : poids des faons, longueur de la patte arrière)
 - o Indicateurs de pression sur la flore (ex : indice de consommation)
- En 2019, nouveaux outils de suivi mis en place dans les Vosges :
 - o Indice nocturne pour le Cerf sur le massif 11B
 - o Poids des faons pour le Cerf sur les massifs 8A-B-D, 11B et 13D
 - o Indice de Consommation pour les cervidés : massifs 8A-B-D, 11B
- D'autres massifs appliquent déjà le suivi de certains ICE depuis plusieurs années
- En 2020, de nouvelles zones devaient être suivies ce printemps grâce à un ICE, malheureusement contraintes par le contexte du COVID-19
- Que permet le suivi des ICE ?
 - o Des résultats concrets, à partir de 3-4 années de données, sur la tendance d'évolution des populations, de l'état physique des animaux et du milieu naturel

- Une forte participation des chasseurs des massifs concernés par les ICE ainsi que de nos partenaires (merci à tous)
- Un apport technique et objectif pour la prise de décisions de gestion adaptées pour nos espèces de grand gibier concernées
- Un intérêt pour la gestion écologique et durable de notre grande faune vosgienne

➤ **BILAN DES RENCONTRES GIC / FDCV**

- Intérêt pour les représentants cynégétiques locaux (GIC, associations spécialisées...) : suivre l'actualité fédérale et prendre part à nos actions
- Deux réunions organisées en juillet 2019 et janvier 2020 :
 - Bilan du 17/07/2019 :
 - Priorité : alerte sur les chiffres alarmants des dégâts de gibier
 - Réforme de la chasse en France
 - Etat d'avancement du projet de 3e SDGC
 - La Peste Porcine Africaine
 - L'actualité du dossier « nuisibles »
 - Bilan du 30/01/2020 :
 - Etat des prélèvements Grand Gibier 2019/2020
 - Bilan des dégâts de gibier 2018/2019 et situation provisoire des dégâts de gibier 2019/2020
 - Présentation de la politique de gestion du sanglier et de la taxe à l'hectare pour la saison 2020/2021
 - Evolution du projet de 3e SDGC
 - Nouvelles dispositions de la réforme de la chasse en France
 - Lieutenants de louveterie : liste et découpage 2020/2024
 - Bilan de l'utilisation du site de Tignécourt
 - Plantations de haies : bilan et perspectives

➤ **TIGNECOURT**

- Depuis 6 saisons : gestion de la chasse sur ce territoire encadrée par la FDC 88
- 2019/2020 :
 - 3 sessions de formation « réglementation et sécurité » : participation réussie et appréciée de 50 chasseurs vosgiens
 - D'autres actions mises en place :
 - Pour assurer la réalisation des plans de tir :
 - ✚ Sorties d'affût en été avec les meilleurs lauréats du permis de chasser
 - ✚ Journées de chasse collectives avec :
 - Les partenaires et sponsors de la « Chasse à 0€ »
 - Les associations cynégétiques spécialisées vosgiennes
 - Un test de « affût-battue combinés »
 - Les bénévoles et estimateurs dégâts de la fédération
 - Pour aménager le territoire et améliorer le suivi de la faune et du milieu :
 - ✚ Implantation de jachères faune sauvage et d'essai de légumineuses
 - ✚ Installation de chaises hautes et de battue
 - ✚ Entretien de lignes forestières
 - ✚ Installation d'enclos/exclos
- Remerciements au Conseil départemental et à l'ONF pour ce partenariat fructueux

➤ LES PLANTATIONS DE HAIES : TOUJOURS PLUS VERDOYANTES

- Dispositif « Plantez des haies ! » :
 - Encadrement et organisation par votre fédération
 - Objectifs : améliorer les paysages vosgiens et rétablir un habitat naturel de qualité pour la faune
 - Depuis 3 ans : plus de 30 000 arbres de haies champêtres installés (soit 30 km), fournis par les pépinières Naudet
 - Partenaires incontournables :
 - Conseil départemental qui, depuis 3 ans, a financé plus de 100 000€ pour plus de 90 projets aboutis
 - Chambre d'agriculture
 - Direction Départementale des Territoires
 - Renouvellement pour 2020-2022 de la convention ➔ symbole d'une réussite et d'une synergie des partenaires dans ce dispositif
- 2^e dispositif « Je plante une haie pour mon école ! » :
 - Pilotage par la fédération et financement des fournitures par le Conseil départemental
 - Volet pédagogique et environnemental à destination des écoles vosgiennes
 - Objectifs : présentation de l'intérêt des haies aux élèves et plantation manuelle des arbres et arbustes dans leur propre école ➔ rapprochement et reconnexion avec la nature
 - Depuis 2 ans : plus de 1 500 enfants sensibilisés. Les écoles de 2018 ont pu récolter les premiers fruits de leurs haies.
 - Printemps 2020 : report des plantations en automne 2020 (contexte COVID 19)

➤ AGRIVAIR

- 2017 : début des travaux en partenariat avec la Société AGRIVAIR, gérante des sites et des propriétés Nestlé Water sur le périmètre de Vittel-Contrexéville
- Objectif : valoriser les intérêts écologiques, agronomiques et faunistiques, notamment le petit gibier.
- Poursuite de cette collaboration avec en 2019 la mise en place des actions suivantes :
 - La barre d'effarouchement et son utilisation :
 - Prêt de l'outil à la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand-Est avec journée thématique (présentation de nos travaux, développement et promotion de cette initiative en faveur de la faune)
 - Disponibilité de la barre pour 2020. Rapprochez-vous d'AGRIVAIR ou de la FDC 88 pour plus de renseignements
 - La convention d'implantation des semis d'intercultures :
 - En partenariat avec AGRIVAIR, la Chambre d'Agriculture et les exploitants agricoles du périmètre de l'impluvium de Vittel et sur l'ensemble du département
 - En août 2019 : 62 ha contractualisés sur les Vosges
 - Si vous êtes intéressé, rapprochez-vous d'AGRIVAIR ou de la FDC 88 pour plus de renseignements

➤ PARTICIPATION AU COMITE REGIONAL OLYMPIQUE DES SPORTS DE NATURE

- Animation d'un stand de la FDC 88 à deux éditions du Village des Sports de Nature à Xonrupt-Longemer

- 2019 : organisation d'une réunion technique par le Comité Régional Olympique des Sports Grand-Est (CROS)
 - o Présence de la FDC 88, originale et remarquée
 - o Nombreuses questions sur la chasse par les différents représentants des sports de plein air
 - o Moment important pour désacraliser notre passion auprès de ces personnes susceptibles de nous rencontrer sur le terrain
 - o Nombreux rappels réglementaires et obligations en matière de chasse → rupture des préjugés et des appréhensions sur la compatibilité de la chasse et des autres activités ; découverte du cadre législatif important de la chasse et de la diversité de nos modes et moyens de chasse.
 - o Conclusion de la réunion :
 - méconnaissance accrue des autres utilisateurs de la nature vis-à-vis de la chasse
 - besoin important de mieux communiquer sur notre passion pour être mieux accepté et reconnu

➤ **« NUISIBLES » : UN DOSSIER TOUJOURS SENSIBLE**

- Du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, les espèces classées « nuisibles » du groupe 2 pour les Vosges sont :
 - o Fouine
 - o Renard
 - o Corbeau freux
 - o Corneille noire
- Aucune nouvelle espèce récupérée. Maintien des espèces classées précédemment → jusqu'à quand ?
- Dossier sensible : besoin important de données pour justifier leur classement
 - o Présence significative des espèces :
 - Prélèvements par la chasse
 - Prélèvements par le piégeage
 - Prélèvements par les tirs de destruction
 - Les enquêtes présence/absence
 - o Dommages significatifs aux activités humaines et aux écosystèmes
 - Déclaration en ligne des dégâts occasionnés par une espèce susceptible d'être classée « nuisible » : [faites votre démarche sur le site de la Préfecture des Vosges !](#)
 - Déclaration papier des dégâts occasionnés par une espèce susceptible d'être classée « nuisible » : [retournez-nous ce formulaire dûment complété !](#)
- Mobilisation indispensable de tous les acteurs pour contribuer à la gestion des espèces et maintenir toutes les activités du monde rural

➤ **ANTIBRACONNAGE**

La Fédération continue à s'investir activement contre le braconnage de nos campagnes. Au cours de cette année civile, les agents de développement ont effectué plusieurs surveillances en collaboration avec les Gardes-Chasse Particuliers, les Louvetiers, l'OFB et la Gendarmerie ; de plus, environ 60 demi-journées ont été consacrées au constat d'actes de braconnage et aux repérages divers sur le terrain. Ils ont dressé 1 Timbre Amende. Ils ont également participé et fait remonter les informations des Gardes-chasse Particuliers permettant l'établissement de plusieurs procédures effectuées par l'OFB.

➤ FORMATIONS 2019

Permis de chasser :

L'opération « Permis de chasser à 0€ » a été reconduite pour la dernière fois dans notre département pour l'année 2019. Pour continuer d'absorber l'afflux de candidats, la Fédération a donc organisé 7 sessions réparties tout au long de l'année, permettant aux 336 personnes inscrites de réaliser leurs formations théorique et pratique dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, 5 journées de formation théorique, 32 journées de formation pratique et 26 journées d'examen ont été consacrées au permis de chasser cette année, pour 190 nouveaux permis. Nous remercions les bénévoles qui s'investissent et participent à la réalisation de formations de qualité, ainsi que la famille BARRAS pour son chaleureux accueil et sa mise à disposition du site de formation.

Concernant les autres formations dispensées :

20 candidats ont pu être formés à la chasse accompagnée (avec leurs accompagnateurs).

61 candidats ont été formés à la pratique de la chasse à l'arc.

21 personnes ont été initiées à la pratique du piégeage.

28 chasseurs ont suivi la formation de garde-chasse particulier.

28 chasseurs ont été formés à l'« examen initial du gibier et hygiène de la venaison ».

50 personnes ont suivi la formation « réglementation et sécurité à la chasse »

Pour toutes ces formations, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter le site internet de la Fédération si vous souhaitez vous inscrire.



➤ BILAN VALIDATIONS PERMIS DE CHASSER

Conformément aux résultats attendus, la réforme de la chasse mise en œuvre au 1er juillet a eu un impact significatif sur le nombre et le type de validations effectuées cette saison.

Le permis national à 200€ a très nettement reconfiguré les modes de validation.

Toutes périodicités confondues, 6 562 validations ont été réalisées, dont 6 388 annuelles, soit 745 de moins au total que la saison précédente.

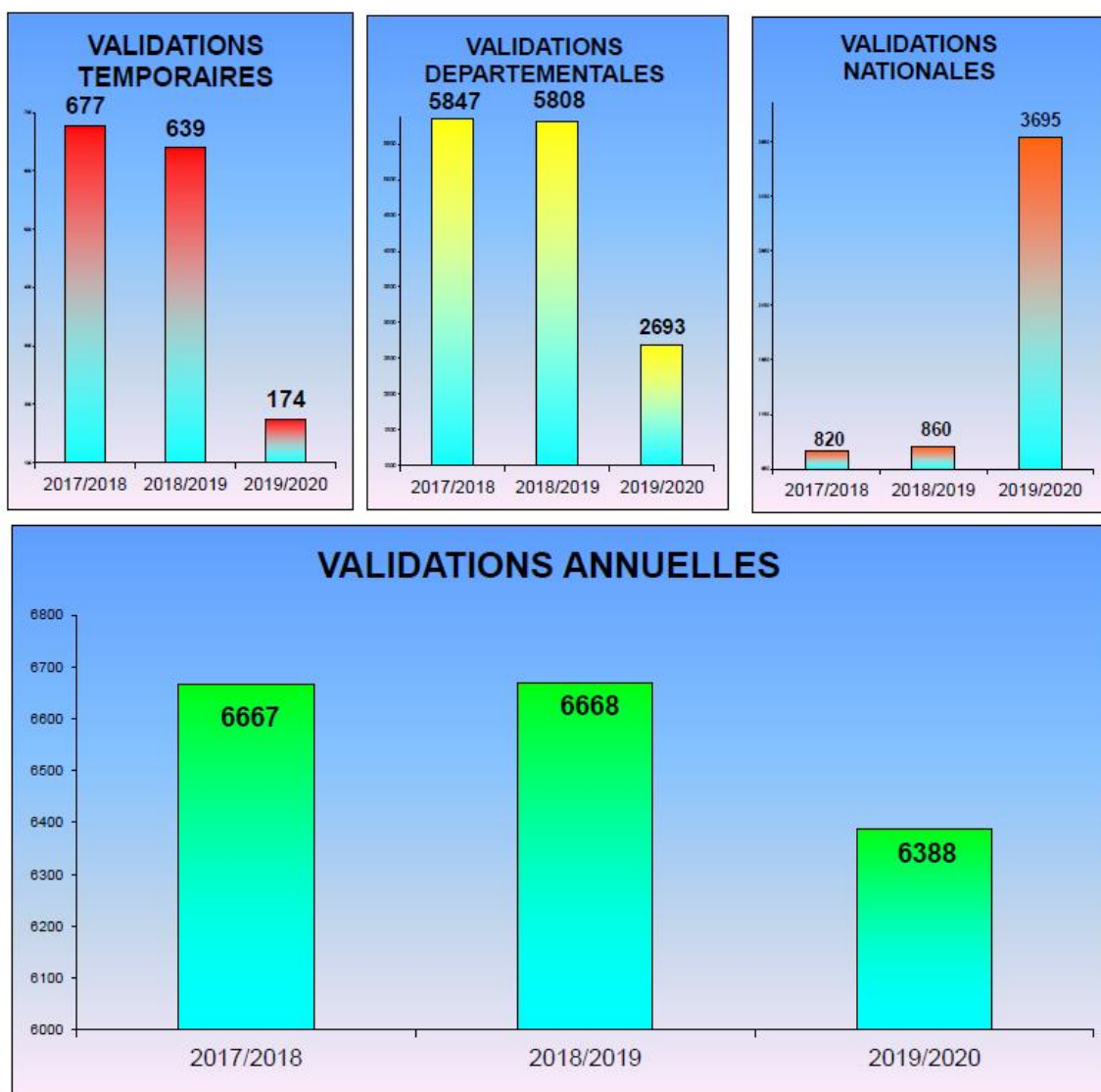
Le permis national a très largement été plébiscité puisque presque 60% des chasseurs l'ont adopté contre une moyenne de 12% auparavant.

Abstraction faite de l'érosion constante du nombre de chasseurs, la perte d'environ 300 validations annuelles trouve principalement son explication dans la suppression des « Bi-Départementaux » effectués soit par notre fédération soit par d'autres.

Autre conséquence de la réforme, peu de chasseurs ont opté pour une validation temporaire.

La validation en ligne via notre site internet continue sa progression avec une nouveauté cette saison puisque la possibilité de recourir à la « e-validation » permettant de saisir, régler et imprimer son titre à domicile a été étendue aux validations annuelles.

L'assurance RC chasse, associée aux validations du permis a été souscrite par 3 294 chasseurs, représentant plus de la moitié des validations annuelles.



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS AU 30/06/2019

Comme expliqué dans le rapport moral, le rapport des comptes 2018/2019 sera soumis à votre validation lors de l'Assemblée Générale 2021 mais il vous est tout de même présenté dans ce document.

Le résultat net comptable consolidé est un déficit de 767 394€ pour un prévisionnel, déficitaire également de 282 027€ réparti comme suit : un bénéfice de 52 298€ pour le service général et un déficit de 819 692€ pour le service dégâts.

Concernant le « service général », l'ensemble des charges, totalisant 932 470€, est globalement stable et nécessite peu de remarque.

On notera simplement au niveau du poste « Achats » une baisse significative liée d'une part, à la diminution de l'aide du Conseil Départemental 88, partenaire dans le cadre des subventions de plantation de haies, impliquant moins d'achats d'aménagements cynégétiques et d'autre part moins de candidats à la formation du permis de chasser nécessitant par conséquent moins d'achats de fournitures.

Concernant les produits de ce service, on constate une hausse importante par rapport à notre estimation, de l'ordre de 115 000€. Celle-ci s'explique par plusieurs raisons :

- Nous avons perçu un peu plus de subventions qu'initialement prévues (Conseil Départemental 88, FNC, ELIZ, ONCFS).
- Un contentieux datant de plusieurs années a été réglé définitivement par le versement de 60 000€ de dommages et intérêts.
- La banque ayant pu nous proposer des placements à moyen terme plus rentables que ces dernières années, les produits financiers ont été un peu plus importants.

S'agissant du « service dégâts », le résultat déficitaire de 819 692€ est plus que préoccupant.

La fédération des chasseurs paye cette année un lourd tribut en matière d'indemnisations de dégâts de gibier qui représentent à elles seules 1 963 518€. Pour mémoire, l'exercice 2010/2011 qui avait conduit à « emprunter des réserves du service général, jusqu'à retour à meilleure fortune » affichait alors un montant de dégâts de 1 762 661€, soit 200 000€ de moins.

Les frais d'estimation de dégâts et déplacements afférents, étroitement liés aux indemnisations, subissent également une hausse quasi proportionnelle.

Outre une enveloppe d'investissement en matériel de protection des cultures augmentée de 20 000€ par rapport au budget établi, d'autres mesures ont été mises en place très tôt dans la saison afin de limiter les dégâts.

Il s'agit principalement des bracelets sangliers à 0€, expliquant que le poste « Ventes » soit inférieur au prévisionnel.

Concernant les autres produits, nous avons bénéficié d'une subvention « Péréquation dégâts » de la FNC de 25 000€ supérieure à celle attendue.

Dernier point significatif de cet exercice, des produits exceptionnels de 145 000€. Suite à l'arrêt de la cour de cassation en notre faveur concernant un litige portant sur l'interprétation du décret encadrant les indemnisations de dégâts, nous avons annulé une dette provisionnée depuis 2013 et alimentée chaque année.

La réserve disponible du service dégâts s'élevait à 3 023 066€. Après affectation du résultat déficitaire de 819 692€, elle sera désormais de 2 203 374€.

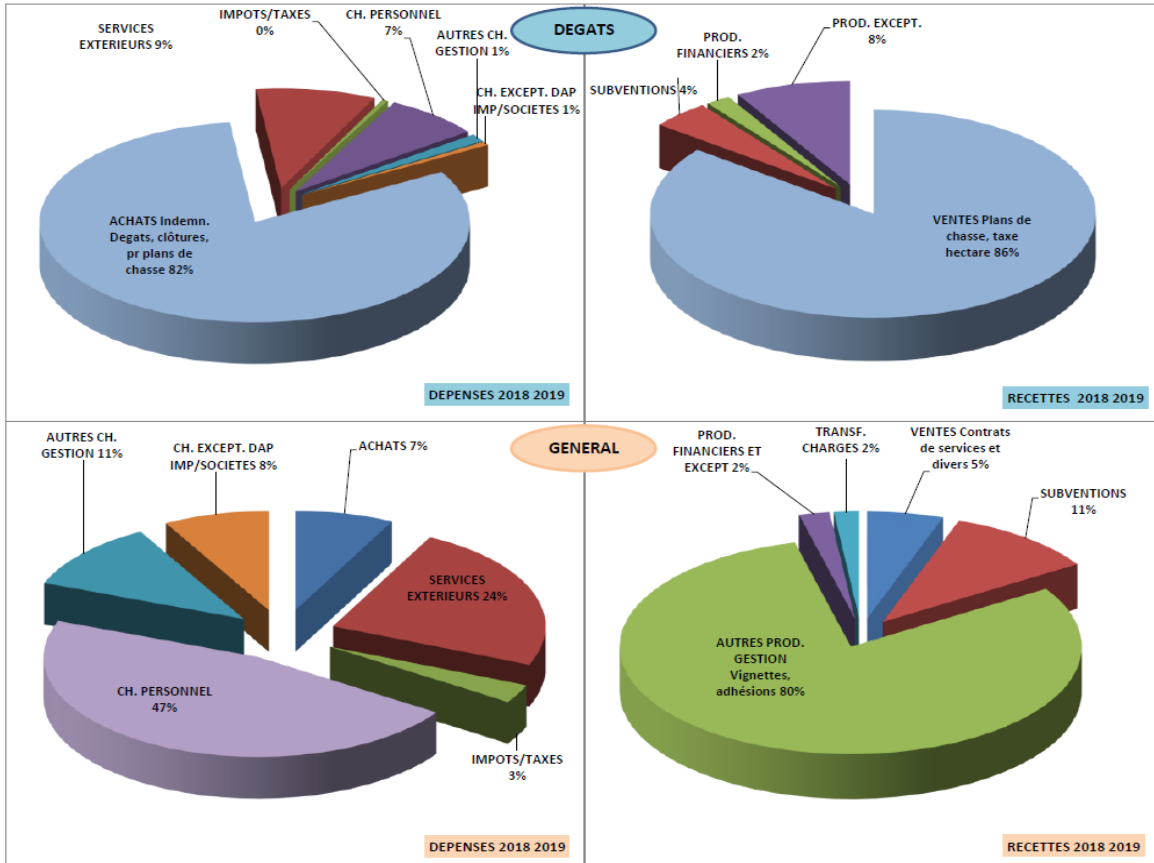
Enfin, les dépenses s'inscrivant dans le cadre du projet associatif (« Permis de chasser à 0€ » et plan de communication) totalisent 78 514€.

La réserve disponible du service général s'élève donc à 1 535 757€, portée à 1 666 568€, compte tenu du résultat de 52 298€ et de la réalisation du projet associatif évoquée plus tôt.

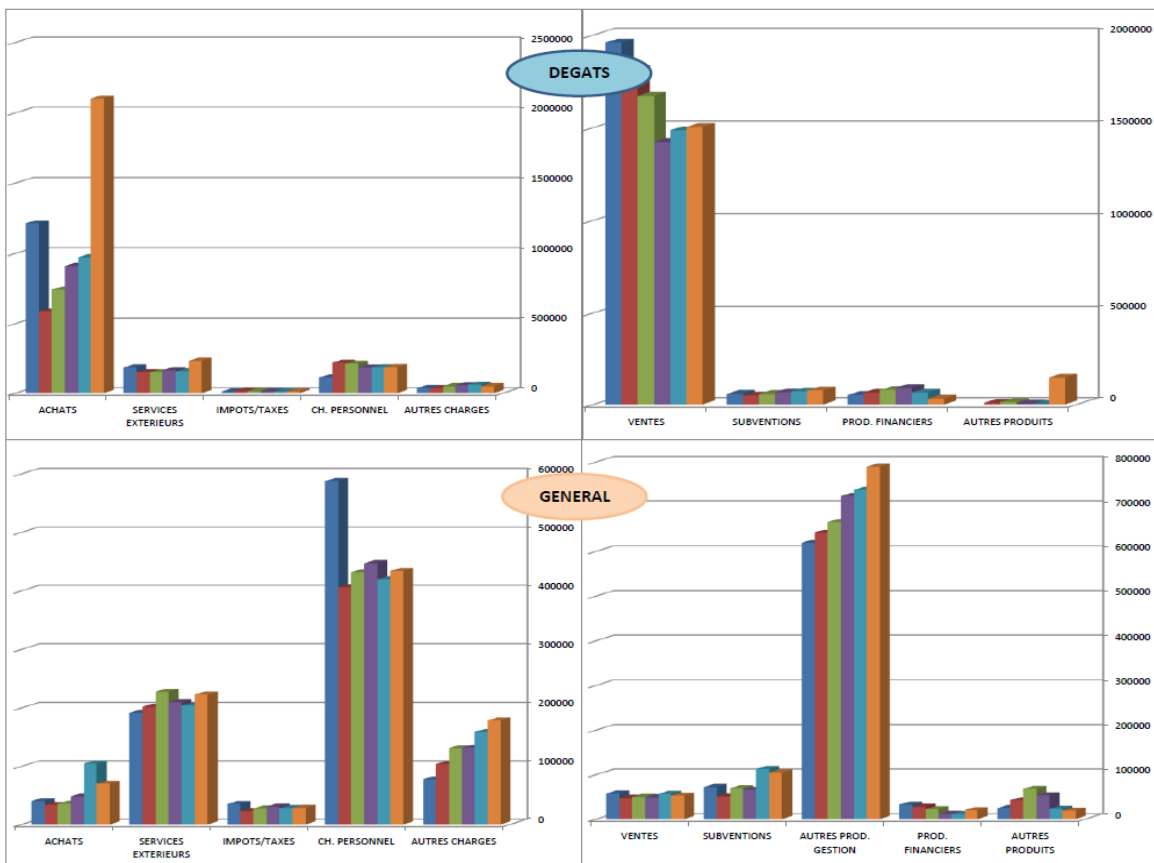
COMPTES ANNUELS AU 30/06/2019
COMPTE DE RESULTAT (COMPARAISON REEL : BUDGET)

	Intitulés des comptes	Total 2018/2019		"Service général"		"Service dégâts"	
		Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel
CHARGES	ACHATS	1 397 085	2 168 987	80 530	69 679	1 316 555	2 099 308
	601 (Indemnisation dégâts de gibier)	1 200 000	1 963 518			1 200 000	1 963 518
	606 (Eau, élec, carburant, bracelets, consommables PC)	90 235	82 465	45 430	37 124	44 805	45 341
	607 (Aménag. Cynég., clôtures, ...)	106 850	123 004	35 100	32 555	71 750	90 449
	SERVICES EXTERIEURS	61 900	63 139	49 850	49 462	12 050	13 677
	613 (locations)	15 500	11 893	12 375	8 920	3 125	2 973
	615 (Ent., réparations biens, maintenance)	26 000	30 576	19 875	22 453	6 125	8 123
	616 (Assurances)	11 000	11 069	9 000	9 338	2 000	1 731
	618 (Autres dépenses, études, ...)	9 400	9 602	8 600	8 752	800	850
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	367 870	391 086	180 545	172 975	187 325	218 111
	622 (Honoraires divers et estimateurs)	130 500	140 486	36 625	29 424	93 875	111 062
	623 (expo, réunions, Bulletin fédéral, imprimés)	51 020	50 053	40 320	36 327	10 700	13 726
	625 (Fr. déplacements divers)	97 250	106 883	42 500	43 985	54 750	62 898
	626 (Téléphone et affranchissements)	36 000	38 224	21 600	21 998	14 400	16 226
	627 (services bancaires)	4 100	4 232	3 500	3 618	600	614
	628 (cotisations FNC, FRC et assoc. divers)	49 000	51 208	36 000	37 623	13 000	13 585
	IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES	39 363	39 549	28 065	28 201	11 298	11 348
	631 (Charges fiscales s/ salaires)	25 749	25 339	18 037	17 672	7 712	7 667
	633 (Form. Continue)	4 664	5 212	3 238	3 781	1 426	1 431
	635 (Impôts divers)	8 950	8 997	6 790	6 748	2 160	2 249
	CHARGES DE PERSONNEL	634 535	620 561	440 764	433 995	193 771	186 566
	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	165 140	136 358	116 440	103 401	48 700	32 956
CHARGES EXCEPTIONNELLES		134		101		34	
DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS	88 163	83 748	75 163	73 445	13 000	10 303	
IMPÔTS SUR LES BENEFICES (Imp. s/ Sociétés)	8 083	6 149	1 200	1 211	6 883	4 938	
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		2 762 138	3 509 711	972 557	932 470	1 789 581	2 577 241
PRODUITS	VENTES	1 580 450	1 555 901	48 100	52 577	1 532 350	1 503 324
	701 (Taxe à l'hectare, taxe PC, bracelets, ...)	1 312 550	1 282 756			1 312 550	1 282 756
	706 (Px matériel PC, fr. dossiers GU, contrats serv.)	257 400	261 732	38 600	41 164	218 800	220 568
	707 (Ventes petits matériels, documentations, ...)	5 500	5 273	4 500	5 273	1 000	
	708 (Ins. Form PC, part. réunions, prod. annexes)	5 000	6 141	5 000	6 141		
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	136 000	180 253	86 000	104 440	50 000	75 813
	743 (Subv. Guichet unique et divers)	56 000	65 478	56 000	65 478		
	746 (Subventions FNC)	80 000	109 254	30 000	33 441	50 000	75 813
	748 (Autres subventions)		5 521		5 521		
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	721 310	789 325	721 310	789 325		
	756 (Vignette fédérale, adhésions)	659 010	659 174	659 010	659 174		
	758 (R.C. chasse, D.I. tribunaux, prod. gestion divers)	62 300	130 151	62 300	130 151		
PRODUITS FINANCIERS	33 675	51 360	5 000	19 712	28 675	31 648	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		146 430		1 348		145 082	
TRANSFERTS DE CHARGES	8 676	19 047	8 676	17 365		1 682	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 480 111	2 742 317	869 086	984 768	1 611 025	1 757 549
RESULTAT		-282 027	-767 394	-103 471	52 298	-178 556	-819 692

DEPENSES ET RECETTES 2018 - 2019



EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES 2013-2014 A 2018-2019



COMPTES ANNUELS AU 30/06/2019

BILAN

	POSTES DU BILAN	CONSOLIDE (GENERAL + DEGATS)	SERVICE GENERAL	SERVICE DEGÂTS
ACTIF	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES <i>(Logiciels)</i>	2 744	2 744	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	186 719	186 719	
	Terrains	34 485	34 485	
	Constructions	79 208	79 208	
	Inst. Techniques, Matériels et outillages	22 675	22 675	
	Autres immobilisations corporelles	50 351	50 351	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES <i>(Parts Sté Chasseurs de l'Est, ...)</i>	52 977	52 037	941
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	242 440	241 500	941
	AUTRES CREANCES <i>(Clients, produits à recevoir, ...)</i>	497 075	438 909	521 254
			<i>(+ Liaisons "General" / "Dégâts")</i>	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT <i>(SICAV, Bons de caisse, ...)</i>	1 373 626	649 997	723 629	
DISPONIBILITES <i>(Solde des comptes bancaires courants et de la caisse)</i>	4 914 325	1 306 222	3 608 103	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE <i>(Charges réglées mais qui concernent l'exercice suivant)</i>	173 115	59 725	113 390	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 958 140	2 454 852	4 966 376	
TOTAL ACTIF		7 200 580	2 696 352	4 967 317
PASSIF	FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
	RESERVES	5 081 695	2 058 629	3 023 066
	RESULTAT DE L'EXERCICE <i>(Bénéfice ou perte)</i>	-767 394	52 298	-819 692
	SUBVENTIONS D'INVEST. S/ BIENS NON RENOUV.	1 971	1 971	
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	4 316 272	2 112 898	2 203 374
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	157 955	157 955	
	TOTAL PROVISIONS	157 955	157 955	
	DETTES			
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		108 238	354 850
			<i>(+ Liaisons "General" / "Dégâts")</i>	
AUTRES DETTES <i>(Fournisseurs, Congés à payer, org. Sociaux, Etat, ...)</i>	1 383 319	259 120	1 124 199	
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE <i>(Produits perçus mais qui concernent l'exercice suivant)</i>	1 343 035	58 141	1 284 894	
TOTAL DETTES	2 726 353	425 499	2 763 943	
TOTAL PASSIF		7 200 580	2 696 352	4 967 317

BUDGET 2020/2021

	Intitulés des comptes	BUDGET TOTAL	BUDGET "SERVICE GENERAL"	BUDGET "SERVICE DEGÂTS"
CHARGES	ACHATS	1 821 530	90 600	1 730 930
	Indemnisation dégâts	1 600 000		1 600 000
	Fournitures divers et form. PC, carburant, bracelets, etc...	101 380	41 450	59 930
	Achats divers (dont clôtures, aménag. cynégétiques...)	120 150	49 150	71 000
	SERVICES EXTERIEURS (dont locations, maintenances div., assurances,...)	62 250	48 335	13 915
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	355 500	153 300	202 200
	Honoraires divers (fr. estim. dégâts, analyses, avocats, ...)	140 000	32 250	107 750
	Frais expo., annonces presse, bulletin fédéral, etc...	50 500	38 300	12 200
	Fr. déplacements divers (fr. dépl. estim. dégâts, form. PC...)	113 000	50 500	62 500
	Fr. Téléphone, affranchissements	40 000	23 000	17 000
	Services bancaires	5 000	4 000	1 000
	Cotisations	7 000	5 250	1 750
	IMPÔTS ET TAXES	43 526	30 810	12 716
	CHARGES PERSONNELS (Salaires et charges)	649 229	449 132	200 097
	AUTRES CH. GESTION COURANTES	146 600	99 575	47 025
	Subventions divers organismes, associations, chasse 0€	90 200	43 275	46 925
	Autres charges (Assurances chasses, divers ...)	56 400	56 300	100
DOTATIONS AMORT. PROVISIONS	65 000	52 000	13 000	
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	4 800	3 600	1 200	
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		3 148 435	927 352	2 221 083
PRODUITS	VENTES	1 765 800	57 550	1 708 250
	Plans de chasse et taxes associées	1 503 650		1 503 650
	<i>Dont (Timbre départemental Grand Gibier)</i>	75 000		75 000
	<i>(Taxe à l'hectare)</i>	500 000		500 000
	<i>(Malus taxe à l'hectare)</i>	10 000		10 000
	<i>(Taxe plan de chasse)</i>	77 000		77 000
	<i>(Dispositifs de marquage)</i>	841 650		841 650
	Récup. Frais divers, cont. Services	254 350	50 750	203 600
	Ventes diverses (pancartes, matériels, manuels PC, ...)	4 500	3 500	1 000
	Autres produits annexes	3 300	3 300	
	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	211 546	140 817	70 729
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	699 300	699 300	
	Adhésions, timbre fédéral	627 600	627 600	
	Divers (R.C. chasse, D.I. tribunaux, divers, ...)	71 700	71 700	
PRODUITS FINANCIERS	20 000	15 000	5 000	
TRANSFERTS DE CHARGES	7 276	7 276		
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 703 922	919 943	1 783 979
RESULTAT		-444 513	-7 409	-437 104

BUDGET 2020/2021

En préambule, il conviendra de considérer l'élément majeur qui impacte les deux services, à savoir la réforme de la chasse, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2019, de plus concernant le service général, il est à noter la fin de l'opération « Permis de chasser à 0€ ».

Nous abordons également l'élaboration de ce budget dans un contexte de « problématique dégâts » particulièrement préoccupant, d'où la mise en place de mesures visant à baisser les populations de sanglier et à augmenter significativement les recettes afin de se prémunir d'une situation financière risquant de devenir précaire.

Le budget présenté affiche un résultat négatif de 7 409€ pour le service général et un résultat négatif de 437 104€ pour le service dégâts.

L'expérience de cette première saison de mise en œuvre du permis national à 200€ permet de dégager une tendance à 60% de permis nationaux contre 40% de permis départementaux, impliquant une nette diminution des ventes de timbre Grand Gibier, plus conséquente encore que les prévisions initiales et de façon globale, la perte de beaucoup de validations annuelles issues des bi-départementaux.

Concernant les recettes du service dégâts, les cotisations sont inchangées à l'exception de la taxe à l'hectare qui subit une hausse significative passant de 160 000€ à 500 000€. L'autre élément remarquable porte sur les ventes de bracelets, en effet si les tarifs restent identiques, le conseil d'administration a décidé l'attribution initiale de 12 000 bracelets « sangliers » auxquels s'ajoutent 6 000 bracelets gratuits. Le forfait « 2^{ème} attribution » (40€) est quant à lui supprimé cette saison, eu égard au contexte.

Les cotisations alimentant le service général sont identiques aux saisons passées, seuls les volumes se rapportant aux validations ont été ajustés.

Il en va de même pour les subventions FNC perçues qui ont été inscrites pour un montant de 70 729€ pour le service dégâts et 75 817€ pour le service général.

Enfin, les produits financiers sont estimés au plus bas, compte tenu, certes du contexte financier peu favorable mais aussi et surtout dû au fait que notre trésorerie fond de manière vertigineuse avec de telles indemnisations de dégâts à régler.

Sauf en ce qui concerne les indemnisations de dégâts, estimées à 1 600 000€, et les frais d'estimation inhérents, les autres charges n'appellent pas de remarque particulière.

Pour conclure, en se projetant au 30/06/2021, les réserves disponibles sur le service général, de l'ordre de 1 700 000€, restent confortables (1,8 années de fonctionnement), par contre celles du service dégâts sont inquiétantes. En effet, à considérer que le résultat 2019/2020 soit un déficit de l'ordre de 1 000 000€, auquel s'ajouterait ce résultat négatif de 437 000€, les réserves chuteraient alors à environ 700 000€ (à peine le tiers du fonctionnement de l'exercice 2018/2019).

COMMISSION PETIT GIBIER

Président de la Commission : Frédéric TISSIER

Membres : Damien DURAND, Frédéric GENTY, Denis VAUTRIN, Daniel VOILQUIN, Corinne BARNET et Nicolas BRETON

La commission s'est réunie le 15 janvier 2020 pour étudier les dossiers de demandes de subventions pour des actions en faveur du petit gibier, ainsi que pour valider les cultures à gibier sur le département et fixer le projet de budget 2020/2021.



- **Bilan des couverts favorables à la faune :**

- Les Jachères Environnement et Faune Sauvage :

Couvert réalisé par des agriculteurs dans le cadre d'un contrat annuel avec la Chambre d'Agriculture, la Société de chasse locale et la Fédération des Chasseurs (FDCV).

2 types de couverts possibles en 2019 :

- Jachère Grand Gibier (maïs – Sorgho) : 11,15 Ha engagés pour 7 contrats signés
- Jachère Fleurie : 0,10 Ha engagés pour 1 contrat signé

- Les Cultures à Gibier :

Cultures réalisées par les Sociétés de chasse, sur des parcelles non agricoles, dans le cadre d'un contrat avec la Fédération des Chasseurs. Les chasseurs sont libres du choix de leur couvert.

En 2019, les cultures à gibier ont représenté 27,0617 Ha engagés dans 18 contrats :

- Petit Gibier : 5,9569 Ha (mélanges céréales et fourrage pour lièvres et faisans)
- Grand Gibier : 19,0745 Ha (maïs ou fourrage pour cervidés)
- Fleurs : 2,0303 Ha (semences fournies par la FDCV)

En 2019, la réalisation de ces couverts cynégétiques en faveur du petit et du grand gibier a été subventionnée à hauteur de 10.153,93 € par la FDCV (+ 557,13 € de semences de fleurs).

- **Les actions de repeuplement des Sociétés de chasse :**

La commission a étudié plusieurs dossiers de demandes de subventions concernant des opérations de repeuplement faisans communs en 2019.

3 GIC ont bénéficié de subventions pour un montant total de 4.448,05 € :

- GIC de Darney :
 - Aménagement faisans de la Sté de Dombasle devant Darney : achat d'œufs, repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 637,57 €
- GIC de Dompaire :
 - Aménagement faisans de la Sté de Girancourt : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 949,97 €
 - Aménagement faisans de la Sté de Hagécourt-Rancourt : construction volières, repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 2.109,01 €
 - Aménagement faisans de la Sté de Renavoid-Uzemain : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 334,00 €

- GIC de Virine :
 - o Aménagement faisans de la Sté de Gigney : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 417,50 €

- **Les prélèvements et la gestion du petit gibier :**

581 demandes ont été traitées en 2019 dans le cadre du plan de gestion petit gibier pour une attribution totale de :

- 1520 Lièvres
- 25 Lapins de Garenne
- 2626 Faisans
- 539 Perdrix Grises

- **Partenariat Agrivair/FDCV sur le périmètre Vittel – Contrexéville :**

Plusieurs actions ont été entreprises en 2019 dans le cadre de ce partenariat avec le gestionnaire du site hydrominéral des eaux de Vittel – Contrex (Agrivair) :

- Vulgarisation et promotion de la barre d'envol construite en 2018, sur l'ensemble du département, avec malheureusement aucun retour positif de la part des agriculteurs vosgiens.
- Mise en place d'une convention « Intercultures » sans succès avec toutefois le semis de 16ha de ces couverts, hors périmètre Agrivair, à la fin de l'été 2019 sur la commune de Villoncourt.
- Elaboration d'un dossier AMI TVB (Appel à Manifestation d'Intérêt Trame Verte et Bleue) sur le périmètre avec montage et présentation du projet, en attente de retour de la part de la Région Grand Est.

- **Actions de communication :**

- Rencontres St Hubert :

Elles se sont déroulées le 4 octobre 2019 à Cheniménil. 12 binômes maître – chien ont pu travailler lors de cette épreuve sur faisans. En remerciement de la mise à disposition du territoire, nous avons versé une subvention de 200 € à la Sté de chasse qui nous a accueillis.



- Voyage d'étude autour du petit gibier :

La commission a souhaité ne pas organiser de voyage ce printemps 2020 et réfléchi au thème du prochain voyage pour le printemps 2021. Elle envisage également une proposition de voyage « retour » pour les Fédérations qui nous ont accueillies ces dernières années afin de les recevoir sur le site de notre formation sécurité à Tignécourt.

- Etude Bécasse des Bois :

La commission a également proposé l'acquisition de matériel de capture dans le cadre d'un protocole national de suivi des populations de Bécasse des Bois. En mars 2020, c'est ainsi plus de 25 oiseaux qui ont pu être bagués par les techniciens avec pour objectif annuel à partir de la saison prochaine d'une centaine d'oiseaux capturés.

COMMISSION GRAND GIBIER

Président de la Commission : Jean-Pierre BRIOT

Membres : Tous les administrateurs.

La commission s'est réunie à plusieurs reprises cette saison avec, au vu du contexte actuel, pour objet principal notre cher *Sus scrofa*. Beaucoup d'énergie a été dépensée toute cette saison pour aborder toutes les problématiques relatives aux dégâts de sangliers aux cultures agricoles, encore très abondantes cette saison.

- 1) Situation du Grand Gibier
- 2) Saison 2019/2020 : mesures exceptionnelles pour le sanglier

- **Situation du Grand Gibier dans les Vosges en 2019/2020 :**

Espèce Cerf (*Cervus elaphus*) :

Lors la saison 2019/2020, 1601 grands cervidés ont été réalisés contre 1555 l'année passée. Les attributions sont en légère augmentation avec 2383 bracelets contre 2277 en 2018/2019.

Avec un pourcentage de réalisation de 67%, la répartition de ces prélèvements est la suivante : 423 cerfs, 552 biches, 626 faons.

On observe ainsi une tendance à l'augmentation des réalisations de l'espèce CERF, notamment dans la catégorie « faon » (48 animaux réalisés en plus). Des baisses de population plus ou moins fortes sont constatées dans les massifs à enjeux PRFB (8A, 8B, 8D, 10A, 11B, 12B, 13D).

Espèce Chevreuil (*Capreolus capreolus*) :

Avec une attribution sensiblement identique à 2018/2019, le nombre de chevreuils prélevés dans les Vosges continue à chuter pour atteindre cette saison 8410 prélèvements pour 11359 chevreuils attribués. A noter que 784 brocards ont été prélevés en tir d'été. Cette situation alarmante devra se ressentir sur les demandes de plan de chasse 2020/2021 et la gestion de cette espèce devra s'appliquer pour pallier cette baisse qui ne cesse de s'intensifier au fil des saisons...

Espèce Sanglier (*Sus scrofa*) :

Avec une nette augmentation des prélèvements observée depuis 4 ans, on a atteint en 2019/2020 le record vosgien avec pas moins de 14915 animaux prélevés. Comme demandé par la fédération, la majorité des massifs a fait de gros efforts pour réduire les populations avec plus de 17 % de laies (+60 kg) réalisées sur le département.

Les nombreuses réattributions réactives ont notamment permis aux détenteurs d'adapter leurs réalisations au fur et à mesure de la saison et d'intensifier leur pression de chasse. En effet, sur 22325 bracelets attribués au total, plus de 10000 bracelets ont été octroyés en attribution supplémentaire (dont 7000 dans le cadre de la mesure exceptionnelle du mois d'octobre appliquée par la fédération). Malgré de tels résultats, les dégâts restent trop importants et les efforts engagés devront obligatoirement être amplifiés durant la saison prochaine, en complément des mesures de prévention efficaces (clôtures et agrainage dissuasif), ceci pour revenir à un objectif de prélèvement « de croisière » de 10000 SAI par an, seule solution pour permettre une gestion financière abordable des dégâts.

Espèce Chamois (*Rupicapra rupicapra*) :

La saison 2019/2020 s'est caractérisée par une légère baisse des attributions (148 chamois) et les prélèvements ont suivi la même dynamique avec 100 animaux réalisés (68 % de réalisation). Depuis 5 saisons, on observe clairement que la réalisation « chamois » se stabilise autour de cette valeur. Dans le massif 13, les réalisations sont moins bonnes que pour les années antérieures contrairement au massif 12, stable en réalisation répartie différemment dans l'espace. La présence constante du lynx a probablement influencé cette situation.

Retrouvez le [bilan des prélèvements Grand Gibier par sous-massif de la saison 2019/2020](#).

- **Saison 2019/2020 : mesures exceptionnelles pour le sanglier**

Au vu de la situation très préoccupante des projections de montants de dégâts indemnisés aux agriculteurs et des populations de sangliers conséquentes observées sur le terrain pendant la saison, il convenait inévitablement de mettre en œuvre des mesures d'action adaptées, encourageantes et efficaces pour le monde de la chasse. C'est à ce titre que la Commission a étudié la problématique et a proposé, au conseil d'administration de la fédération, différentes mesures, en deux temps au cours de la saison de chasse :

- En août 2019 :
 - Pour toute réattribution dépassant la réalisation SAI de 2018-2019, le tarif des bracelets a été revu à la baisse à 13€ (au lieu de 39€) pour la saison 2019/2020.
 - La somme forfaitaire des 40€ à partir de la 2^e demande complémentaire a été supprimée.
 - La taxe à l'hectare, pour la saison 2020/2021, se basera dans son calcul sur les attributions et réalisations SAI de la saison 2018/2019.
- En octobre 2019 :
 - Attribution automatique et gratuite de bracelets SAI aux territoires de chasse à hauteur de 50% de l'attribution de l'époque selon certaines conditions et plus si nécessaire.
 - Le nombre de bracelets attribués gratuitement ne rentrera pas en compte dans le calcul des attributions payantes 2020/2021.

Enfin, en perspective de la saison 2020/2021, elle s'est réunie courant janvier 2020 pour définir les principes suivants, validés ensuite par le conseil d'administration :

- Objectifs de gestion du sanglier pour les années à venir :
 - Atteindre un montant maximum des dégâts de 1 000 000 € ;
 - Atteindre un prélèvement départemental maximum de 10 000 sangliers.
- L'attribution initiale 2020/2021 par sous-massif correspond à :
 - La réalisation SAI de 2018/2019 du sous-massif en question (prix du bracelet = 39€) ;
 - Et en complément sont ajoutés des bracelets gratuits à hauteur de 50% de la réalisation de 2018/2019 du même sous-massif ;
 - Au total, 19 599 bracelets de sanglier ont été attribués pour 2020/2021.
- Pour toute demande d'attribution complémentaire en cours de saison 2020/2021, les bracelets sont gratuits.



COMMISSION DEGATS DE GIBIER

Présidents de la Commission : Gérard MATHIEU - Paul CONREAUX

Membres : Tous les Administrateurs et Nicolas BRETON

Pour rappel, les principales missions de cette commission sont :

- La gestion et l'étude des dégâts par espèce,
- L'étude des demandes et des projets de protection des cultures,
- Le suivi des estimateurs départementaux,
- L'étude et le suivi des dossiers de dégâts particuliers ou en contentieux.



➔ Depuis notre dernière Assemblée Générale, la Commission Dégâts de Gibier s'est réunie physiquement le 20 mai 2019 et certains sujets ayant souvent besoin d'être traités dans l'urgence face aux dégâts, la Commission a régulièrement été consultée par mails, ou lors de groupes de travail spécifiques ou lors des réunions du Conseil d'Administration.

Les principaux points qui y ont été abordés sont les suivants :

- L'analyse des dégâts et des projections avec bilan par secteurs ayant pour objectif la sensibilisation des Elus, des GIC et des Sociétés de Chasse avant chaque ouverture : affût au 1^{er} juin, battue dans les maïs au 15 août, ouverture générale le 15 septembre et fin octobre, après l'ouverture de l'espèce cerf en battue et le début de la période propice aux battues.
- L'étude du budget clôture et la proposition d'un complément de budget d'un montant de 20 000€ en cours de saison pour pallier aux demandes sur les nouveaux secteurs à dégâts.
- Le travail sur les conventions clôtures : « classiques », « fixes », « subvention pose, entretien et surveillance », et leur rédaction.
- L'étude de demandes spécifiques de mise à disposition de matériel de clôtures sur la zone montagne (ex : Massif 11).
- L'étude de certaines demandes spécifiques de clôtures sur des cultures autres que pois et maïs, sur des secteurs encore non protégés, pour des cas particuliers,
- L'étude des demandes de subventions « convention pose, entretien, surveillance clôtures 2019 » et proposition du maintien du taux de 10€/Ha.
- Le travail et l'étude des chiffres dégâts générant ou non le classement commune « nuisible » du sanglier,
- Le travail et l'étude des chiffres dégâts générant ou non le classement points noirs de certains territoires.
- L'étude de certains dossiers d'expertise nationale, des frais d'expertise,....
- L'étude et la prévision budgétaire allouée à la protection des cultures pour 2020.

- Les rencontres et les échanges dans un esprit constructif avec le monde agricole en amont des Formations Spécialisées afin de faire un point sur les dégâts de gibier mais également proposer ensemble, certains barèmes d'indemnisation ou avis sur certains des dossiers.

Toutes les décisions de ces Commissions ou de ces groupes de travail ont ensuite été présentées lors d'un Conseil d'Administration et ont toutes reçu un avis favorable.

- **Estimateurs Départementaux Dégâts de Gibier :**

Au cours de la saison passée, nous avons également réuni à trois reprises les estimateurs afin de les tenir informés de l'évolution de la réglementation et d'établir, grâce à leurs informations, un bilan des différents problèmes rencontrés sur le terrain. Toutes ces données nous permettent d'informer rapidement les GIC ou les Présidents de Sociétés de Chasse concernés pour intervenir efficacement sur le terrain, par la chasse, la pose de clôtures ou toutes autres actions...

Le nombre de déclarations de dégâts augmentant, la Fédération a également entrepris la formation continue de trois nouveaux estimateurs en 2019 afin de renforcer la liste préfectorale existante. Ces derniers ont satisfait au stage national organisé par la FNC et sont en formation continue, sur le terrain, avec des estimateurs confirmés, pendant au moins un an afin de leur permettre de voir tous les types de cultures et de dégâts.



- **Formation Spécialisée Dégâts de Gibier (FSDG) de la CDCFS :**

Tous les dossiers, pour lesquels les exploitants déposent des réclamations ou pour lesquels la FDCV souhaite appliquer un abatement supplémentaire, sont transmis pour étude à la FSDG-CDCFS.

Cette dernière s'est réunie trois fois pour 2019, sur convocation de l'Administration, afin d'étudier et de valider ou non, les abatements ou les recours déposés.

C'est cette même Formation qui fixe les barèmes départementaux d'indemnisation pour l'année en cours, à l'intérieur de fourchettes nationales établies à partir des prix du marché. En 2019, par rapport à 2018, ces derniers ont augmenté en moyenne de 5% concernant les remises en état prairie et ressemis céréales et maïs auxquels s'ajoutent 15% supplémentaires pour 103 communes vosgiennes de la zone montagne. Pour les pertes de récolte de maïs, les barèmes ont baissé de 8%, pour le blé et les autres céréales, ils ont baissé en moyenne de 15% et pour les prairies (foin), ils ont augmenté de 3%.

En 2019, nous avons aussi validé des nouveaux barèmes « bio » pour toutes les denrées, avec des tarifs plus élevés en moyenne de 25% par rapport aux barèmes conventionnels.

COMMISSION ACTIONS ET COMMUNICATION

Président de la Commission : Jean-Claude BAHU

Membres : Jean-Jacques CLAUDE, Damien DURAND, Frédéric GENTY, Frédéric TISSIER, François GEHIN (GIC Moselle-Moselotte), Gérard LABOUREL (GIC Neuné), Yves POUSIN (GIC Darney), Corinne BARNET, Laurent LALVEE

En cette fin de saison, la commission Action et Communication s'est réunie ce jeudi 23 janvier 2020, sous la Présidence de Jean Claude BAHU qui, avec une certaine émotion a annoncé son départ de la Fédération, après 15 années d'administrateur du Donon, et en rendant un vibrant hommage à Corinne BARNET, absente pour raison de santé, et qui a tellement œuvré pour cette commission.

Le Président rappelle les missions d'une Fédération : elle est investie dans la protection et la gestion de la Faune Sauvage ainsi que de ses habitats. Elle a le devoir, par exemple d'éduquer au développement durable, à la présentation de la Faune et de la gestion de la biodiversité. Pour les chasseurs, ce rôle écologique s'est encore accru en créant des actions concernant directement protection et reconquête de la biodiversité.

Aujourd'hui et cela depuis plusieurs années déjà, la Fédération, sur ses atouts, ses moyens, sa présence sur le terrain dans l'ensemble du Département a réalisé de nombreuses actions. Avec ses partenaires, comme l'Inspection d'Académie de l'Education Nationale, pour les animations scolaires, Le Conseil Départemental, pour les plantations de haies, Les associations et les communes pour les grandes manifestations à destination du grand public... Aujourd'hui, est sollicitée et reconnue, elle existe et cela est le résultat de la vraie communication mise en place.

Toutes ces actions, l'implication de la Fédération et des chasseurs contribuent largement à ce que la chasse prépare l'avenir en se tournant vers un projet environnemental et non plus uniquement cynégétique.

- Bilan des actions 2019 :

Nouveau site Internet : De nombreux retours de satisfaction suite à la nouvelle version du site internet. Plus intuitif et accueillant, les visiteurs apprécient les nouveautés et la charte graphique.

Exposition des trophées des 20 et 21 avril : animation spécifique auprès de la maison de retraite venue en visite le vendredi. Utilisation du Mobil'Faune88 en extérieur.

Bilan permis à 0€ :

- Nombre de dossiers d'inscription reçus : 220 (contre 289 l'année dernière)
- Nombre de candidats inscrits à l'examen : 336 dont 112 réinscriptions (soit 224 nouveaux candidats)
- Nombre de candidats présents à l'examen : 315 (- 181 candidats par rapport à 2018)
- Absentéisme : 21 (soit 6,3% contre 6,6% en 2018)
- Nombre de candidats reçus : 190 (total 2018 = 323 nouveaux permis) soit un taux de réussite de 60,3% (contre 65,1% en 2018). On remarque une faible réussite des candidats.
- Echec : 90 candidats éliminés (causes les plus fréquentes : arme dirigée vers un bien matériel, 3 avertissements et atelier simulation battue sanglier) et 38 candidats ajournés (manque de points dû à un travail insuffisant).
- Parmi les 315 candidats présents, 9 ont pu profiter d'une séance de rattrapage suite à leur 1er échec, 6 ont été reçus ; et 112 candidats ayant échoué à l'examen en fin 2018 et 2019 ont pu être réinscrits et repasser l'examen au cours de l'année.

- En 2019, pour 7 sessions, il y a eu 26 jours d'examen, 32 jours de formation pratique et 5 jours de formation théorique.

Un remerciement est porté à l'ensemble des salariés et des bénévoles assurant la formation du permis de chasser.

Utilisation du site de Tignécourt :

- 50 personnes ont assisté aux formations sécurité, on rencontre de réelles difficultés pour recruter des participants.

- Prélèvements lors des battues : 5/16 Chevreuils, 12/23 Sangliers à ce jour. Il reste 2 battues.

- De nombreux aménagements ont été réalisés avec notamment 10 chaises de battue installés au sein de la Forêt. Un enclos/exclos a été implanté et de nombreux aménagements agricoles ont vu le jour comme des jachères fleuries et des mélanges de Légumineuses.

- Journées chasses : des initiatives en 2019 avec une journée à destination des sponsors (malgré tout décevante car peu de participants) et une battue-affût combinés en test avec une implantation de nouveaux postes au milieu d'une enceinte plus importante et un nombre de traqueurs plus conséquent afin de raccourcir le temps d'attente des postés.

- Chasse à l'affût en été : deux brocards prélevés grâce la participation des meilleurs jeunes méritants.

Interventions scolaires et grand public :

- Appel à projet « Je plante une haie pour mon école » : 18 écoles retenues, 9 interventions scolaires FDCV (350 enfants)

- Interventions classiques en école : 10 interventions auprès de publics variés allant de la maternelle au BTS (250 élèves)

- Interventions sur manifestations scolaires et Grand public : Fête Biodiversité Epinal (100 enfants + 100 familles), Sylviades à Luvigny (400 enfants), Fête de la Forêt en Déodatie (un peu déçu par le nombre de visiteurs), Décathlon avec la Fête de la chasse.

- Sollicitation de prêt de notre Mobil'Faune88 par la FDC 54.

- 6 sorties du Mobil'Faune88 en prêt par les sociétés de chasse pour des animations communales ou auprès du grand public.

Participation au Colloque Grand-Est des Sports de Nature à Nancy : bons échanges avec les participants, questions sur le partage de la nature. Laurent LALVEE était l'unique chasseur à l'échelle régionale, il est donc très important d'assister à ce genre de réunion.



ASSOCIATION DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS DES VOSGES (ADGCP88)



Président : Michel LÉBOUBE

Notre association créée en 1992 compte à ce jour près de 150 adhérents.

Ses objectifs sont :

- Renseigner, informer, représenter, soutenir et aider ses adhérents
- Apporter les connaissances justifiant les activités de Garde-chasse en matière juridique, cynégétique, bois et forêts, domaine public en respectant les textes de lois, décrets, arrêtés et circulaires
- Mettre à la disposition de ses adhérents une assurance spécifique de garde particulier
- S'impliquer pour la protection et la gestion de l'environnement
- Favoriser en tant qu'interlocuteur le relationnel auprès des autorités et Fédération, Police, Gendarmerie, Office Français de la Biodiversité, ONF, Mairies au niveau local, régional et national
- Organiser les formations adaptées à leurs activités dans chaque spécificité

Notre association avec tous ses membres issus de toutes les catégories de la garderie particulière (chasse, pêche, bois et forêt, piégeurs) adhèrent à une union interdépartementale (UIGPP) qui regroupe 12 associations du Grand Est.

Une permanence est assurée tous les vendredis de 14h à 17h à la FDCV, 21 allée des chênes, ZI La Voivre, 88051 EPINAL, pour vous donner tous les renseignements nécessaires.

Nous invitons tous les gardes particuliers à nous rejoindre.

Contacts :

adgcp.vosges@orange.fr

Président : Michel LÉBOUBE, 06 16 68 60 72

Vice président : Charly FLOHR, 06 82 28 97 18

Permanence du vendredi : 03 29 31 10 74





ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'AMÉLIORATION DU GRAND GIBIER DANS LES VOSGES (AGAGG)



Président : Christian FUZELIER

La saison 2019 – 2020 s'est achevée avec des satisfactions, des peines et des regrets.

Satisfaits que des tableaux aient été aussi importants surtout en sangliers car il était vital que les populations diminuent afin de pouvoir juguler les dépenses liées aux dégâts agricoles. Des peines car dans les consignes, dire de tirer les grosses laies était souvent un déchirement pour les responsables des traques habitués à dire le contraire, voire à menacer de répression tout tir de « grosses mémères ». Et des regrets de constater que malgré ces prélèvements très importants effectués cette saison, la facture des dégâts s'annonce toujours aussi lourde et onéreuse. Les moyens financiers des chasseurs locaux n'étant pas extensibles, la pérennité de la chasse que nous avons connue jusqu'à maintenant semble bien compromise.

Cependant, restons optimistes.

Pour l'A.G.A.G.G. cette saison fut classique et a vu ses membres toujours aussi impliqués dans la diffusion de l'éthique et des honneurs dus au gibier. La préparation du brevet grand gibier a été une nouvelle fois une activité forte qui a mobilisé du temps et de l'énergie de la part des formateurs mais surtout des candidats qui grâce à leur travail ont eu des résultats remarquables. Ce sont 11 candidats qui se sont présentés à l'examen. 8 ont réussi l'échelon OR et 3 l'échelon ARGENT. Nous avons eu le plaisir d'accueillir 8 candidats des départements voisins (54,57 et 67) qui repassaient les épreuves ratées chez eux : 7 sont repartis avec une médaille.

L'autre moment important de notre activité est la contribution efficiente à l'exposition annuelle des trophées de cerfs, chevreuils et chamois. Elle mobilise au moins 8 membres durant trois jours pour procéder à l'évaluation des âges avec l'étude des mâchoires de chaque trophée (470 cerfs et 780 brocards environ) et coter les massacres remarquables suivant des critères du CIC. Particulièrement pédagogiques, ces opérations sont indispensables à une connaissance approfondie des animaux de notre région et donc à leur prélèvement réfléchi.

N'hésitez pas à vous renseigner sur une cotation possible lors du dépôt à la Rotonde. C'est gratuit et gratifiant pour le tireur.

Nous nous tiendrons à votre disposition pour vous renseigner dans ces domaines (âges et couleur des pastilles, pourcentages et choix des prélèvements, étude des mâchoires, têtes bizarres, etc) à notre stand à l'occasion de cette exposition annuelle les 25 et 26 avril 2020.

La saison 2019 – 2020 étant terminée ; Par St Hubert, vive la saison 2020 – 2021.

L'ASSOCIATION VOSGIENNE POUR LA RECHERCHE AU SANG (AVRS)



Président : William THUON

Il n'y a pas de tir qui ne se vérifie pas
Hormis la mort, la blessure...
La recherche de celle-ci, ultime devoir du chasseur.

Voilà une belle image des Chasseurs avec cette discipline après chasse. **Mais après chasse ne veut pas dire après les trois coups de fin de battue.** L'intervention d'un conducteur doit se faire après un retour au calme des hommes, de la forêt et des animaux. Attendre un minimum de deux heures pour le chevreuil et de quatre heures pour les autres ongulés permet un peu ce retour au calme. Néanmoins, cela reste quand même un exercice dangereux pour achever un sanglier qui défend chèrement sa peau le jour même de sa blessure. Sang-froid et maîtrise du tir sont les maîtres-mots pour un conducteur.

Cette campagne aura été marquée par des travaux sous forte chaleur 25/30 degrés en été et sous la pluie chaque week-end en arrière-saison. Notre bilan fait apparaître une diminution constante des interventions sur l'espèce chevreuil. Cependant, nous notons une progression, surtout dans l'Ouest Vosgien, des interventions sur les grands cervidés.

Chasseurs de Grands Gibiers, toutes nos félicitations et à très bientôt sur le terrain.

Bilan de l'année écoulée (2019/2020) :

2021 Interventions ; 593 Contrôles de Tir ; 736 Echecs ; 692 Réussites

	Réussites 2017/2018	Réussites 2018/2019		Réussites 2019/2020	
Cerfs-Biches-Faons	69	81	+ 12	92	+ 11
Chevreaux	149	143	- 6	121	- 22
Sangliers	330	445	+ 115	475	+ 30
Chamois	1	3	+ 2	4	+ 1
Totaux	549	672	+ 123	692	+ 20



ASSOCIATION DES CHASSEURS A L'ARC DES VOSGES (ACAV)



Président : Jean-François HOUOT

L'année 2020 restera dans les mémoires.

Comme tout un chacun nous subissons le confinement, ce qui a pour effet de reporter toutes les activités habituelles de l'association. Les entraînements, l'assemblée générale, les journées de formation à la chasse à l'arc et autres animations sont soit annulées soit reportées à une date ultérieure.

En consultant l'agenda de l'association sur le site www.acav88.fr vous pourrez vous tenir informés de l'évolution de la reprise des activités associatives.

Concernant 2019, l'année a été riche en événements avec, entre autre, la participation aux journées chasse des Décathlons d'Epinal et de Saint Dié, participation également au ball-trap organisé par la société de chasse de Cheniménil, à l'exposition annuelle des trophées, à la formation au brevet grand gibier organisé par l'AGAGG.

La formation à la chasse à l'arc n'est pas en reste puisque trois sessions ont été nécessaires pour répondre à la forte demande.

En attendant de vous rencontrer en des temps meilleurs, protégez-vous et protégez les autres pour un retour le plus rapide à la normal.



ASSOCIATION DES PIEGEURS REGULATEURS AGREES DES VOSGES (APRAV)



Président : Alain GOUZY

L'A.P.R.A.V continue son chemin, depuis trois années les adhésions restent stables : 135 en 2017, 160 en 2018 et 175 en 2019.

Nous sommes cette année encore confrontés aux anti-tout. Malgré cela, l'A.P.R.A.V est toujours dynamique avec de nombreux projets réalisés et d'autres en cours de réalisation.

En 2019 :

- Participation aux trente ans de l'association Bas-Rhinoise
- Participation à une reprise chevreuil à la réserve de Trois Fontaines
- Participation active avec la FDCV et les Syndicats Agricoles pour le nouveau classement des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts
- Participation à la journée chasse des associations à Tignécourt
- Organisation du stage piégeage de septembre 2019
- Participation aux diverses réunions des CDFS et CDCFS Spécialisées
- Participation aux journées chasse Décathlon

Projets 2020 :

- Organisation d'une journée détente avec les familles et amis piégeurs aux étangs de Mazelay avec repas, pêche à la truite, démonstration chasse à l'arc, fabrication de couteaux de chasse, pétanque, jeu de quilles...
- Stage formation des piégeurs en septembre 2020
- Vente de pièges comme toujours

Lors de notre assemblée générale de mars 2020, vous avez peut-être été surpris de la démission du président Denis BRETON et du vice-président Jean Pierre MICHEL. Ceux-ci étant nommés louvetiers, à la demande de monsieur le Préfet, ils ne peuvent plus être élu d'une association telle que l'A.P.R.A.V.

Une nouvelle équipe est en place, la présidence revenant à Alain GOUZY, la vice-présidence à Bernard EVESQUE, tous deux issus de notre équipe. Nous sommes tous certains que l'envie de bien faire sera la priorité de cette nouvelle équipe.



LE CLUB NATIONAL DES BECASSIERS VOSGES (CNB88)



Président : Claude CHARNOT

Le C.N.B. Vosges, dernière association à vocation cynégétique créé le 20 septembre 2018 dans le département, a pour objectif de rassembler les chasseurs qui pratiquent la chasse à la bécasse à la relève au chien bécassier, de promouvoir et défendre ce mode de chasse, d'étudier la vie, les mœurs, la migration de l'oiseau et de contribuer à la protection de son environnement.

Notre assemblée générale ordinaire s'est tenue le 06 septembre 2019 au siège de la FDC 88, avec comme priorités : installer le CNB88 dans le paysage cynégético-administratif départemental et apporter à ses membres informations et services.

Ainsi les actions suivantes ont jalonné l'année :

- Un stand sur la fête de la chasse les 27 et 28 avril à Thaon les Vosges
- Présence au 68ème congrès national du CNB du 14 au 16 juin au Puy en Velay (Hte-Loire)
- Comptage croule en collaboration avec le service départemental de l'ONCFS en mai/juin
- Participation à deux opérations de bagage nocturne en novembre 2019 et février 2020 avec les bagueurs de l'ONCFS
- Publication d'un article sur le bagage dans les revues *Chasseurs de l'Est* et *la Mordorée* de janvier 2020
- Parrainage par des membres du CNB 88 de 3 nouveaux chasseurs afin de les initier à la chasse de la bécasse aux chiens d'arrêt
- Impression et diffusion d'un dépliant permettant de distinguer un juvénile d'un adulte
- Renseignement de la base de données Béc@notes permettant de calculer en temps réel l'Indice Cynégétique d'Abondance du Département
- Diffusion des lettres d'information nationales du CNB et du film sur la vie et les mœurs de la bécasse

Composition du bureau du CNB Vosges :

- Président : Claude Charnot
- Vice Président : *Poste à pourvoir*
- Trésorier : Jean-Marie Deparis
- Secrétaire : Jean-Charles Lambigeois

Contact : ccharnot@gmail.com



ASSOCIATION DES JEUNES ET NOUVEAUX CHASSEURS VOSGIENS (AJNCV)



Présidente : Elodie CADORÉ

Cette année, les activités proposées ont rassemblé peu d'adhérents et certaines ont même été annulées faute de participants.

L'assemblée générale a eu lieu le même jour que le ball trap en mai, qui a rassemblé une quinzaine de tireurs. Nous avons ensuite organisé au mois d'août un après-midi de réglages de carabines ainsi que du tir sur sanglier courant, une petite remise en forme avant la nouvelle saison qui a permis à une dizaine d'adhérents de s'entraîner lors de cette activité.

En septembre, l'association a également été présente au décathlon à Epinal pour la fête de la chasse.

Au mois de novembre a débuté l'échange inter-associations de Jeunes Chasseurs avec les Jeunes du Doubs et de la Moselle. Dans un premier temps, les Vosgiens ont accueilli pour un week-end de trois jours dix jeunes de l'extérieur afin de leur permettre de chasser le gros gibier sur Belrupt le vendredi. Le samedi et le dimanche les jeunes étaient divisés en deux groupes et ont chassé à Gugnécourt, Bains-les-Bains, Xertigny et Lerrain. Je remercie une fois encore les sociétés de chasse qui nous accueillent gratuitement pendant ces échanges, ce qui permet la continuité de week-end conviviaux comme ceux-ci.

C'est en décembre que nos adhérents vosgiens sont partis chasser en Moselle un week-end, moment qu'ils ont apprécié de par l'organisation de l'AJC 57 et des prélèvements qu'ils ont pu effectuer sur place. Les jeunes du Doubs nous recevront l'an prochain car ils recevaient déjà l'AJC 34 cette année.

Aussi, quelques jeunes ont pu profiter du territoire de Tignécourt lors de la journée dédiée aux associations, ainsi que des journées de chasse proposées par certaines sociétés.

Je lance un appel pour tous les jeunes chasseurs qui passent leur permis de chasser, vous avez la chance d'avoir dans votre département une association (ce qui n'est pas le cas partout en France) alors faites-la vivre avec vos idées, propositions et votre adhésion...

Coordonnées de l'association :

Elodie CADORÉ, Présidente AJNC 88 : 5, Route d'Amerey – 88240 LA CHAPELLE AUX BOIS – Tél. : 06.29.21.87.34. Mail : jeunes.nouveaux.chasseurs88@gmail.com

RETROUVEZ-NOUS ÉGALEMENT SUR FACEBOOK – AJNC88

Suite à la démission récente de Mme CADORÉ, nous recherchons un jeune chasseur actif pour présider cette association indispensable dans le paysage cynégétique vosgien.





ASSOCIATION NATIONALE DE LA CHASSE AU FEMININ **DES VOSGES (ANLCF88)**

Présidente : Nicole BRULEZ

Le but de l'Association est de regrouper les femmes qui chassent et les sympathisantes pour vulgariser tous les modes de chasse, et de s'investir dans la gestion de la faune et la flore sauvages dans un souci de protection de la nature et de l'environnement.

Notre but est de défendre notre passion en nous regroupant et apporter notre soutien aux instances cynégétiques. L'image de la femme ne peut être que bénéfique au monde de la chasse si décrié.

LISTE DES ACTIONS REALISEES EN 2019

- Voyage découverte du Gibier d'eau dans l'Aube le 7 février 2019
- Voyage de reprise chevreuil à Trois Fontaine en février 2019, organisé par l'Association des piégeurs
- Présence d'un stand lors de l'exposition des trophées de la Fédération des Chasseurs les 20 et 21 avril 2019
- Visite en Alsace le 2 juin 2019 organisée par les piégeurs locaux, voyage organisé par les piégeurs vosgiens
- Tenue d'un stand lors du week-end annuel « Chasse » du magasin Décathlon à Epinal les 6,7 et 8 septembre 2019.
- Participation aux réunions d'information de la Fédération, en présence des présidents de GIC, des Administrateurs, des présidents d'Associations Spécialisées, des Estimateurs de dégâts de gibier et des Louvetiers.
- Participation à la battue organisée, par la Fédération des Chasseurs, pour les associations spécialisées à Tignécourt le 6 décembre 2019.

PRINCIPAUX RENDEZ-VOUS EN 2020

- Nouveau rendez-vous en septembre pour le week-end « chasse » du magasin Décathlon Epinal.
- Organisation d'une battue pour les adhérentes.
- Opérations de promotion de l'association.

Que vous pratiquiez la chasse en plaine, au gibier d'eau, au bois, ou que vous soyez veneur, cette association est la vôtre.

L'adhésion annuelle est fixée à 15 €.

Pour tous renseignements, ou demandes d'adhésions, vous pouvez nous contacter :

ANLCF88 - Mme Nicole BRULEZ - 845 rue de Renauvold – 88390 GIRANCOURT
Tél. : 03.29.66.83.71



Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants Haute Marne-Vosges (AFACCC 52-88)

Présidente : Marie-Claude LAVOINE

La région Grand Est s'est enrichie d'une nouvelle AFACCC avec la création de l'AFACCC 54-55 le 8 mai 2019 et compte maintenant 200 adhérents tous utilisateurs de chiens courants.

La grande famille des chasseurs aux chiens courants a fêté ses 30 ans le 14 juillet 2019 à MOULINS (03). Parmi les 6500 chiens présents, notre région était représentée.

L'épidémie de coronavirus ayant écourté notre saison, seul un concours de meutes dans la voie du lièvre avec des concurrents représentant toutes les AFACCC de la région a été organisé le 8 mars dernier.

Le concours rapprocheur sur voie naturelle et le traditionnel concours chien de pied sur piste artificielle ont dû être annulés.

Nous vous donnons rendez-vous pour la saison 2020/2021.

Contact :

Marie-Claude LAVOINE - 410 Rue de Martigny les Bains - 88140 DOMBROT LE SEC

Tél : 06.82.95.23.34 - Email : marie-claude.lavoine@orange.fr – Site internet : www.faccc.fr





GROUPEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DES VOSGES

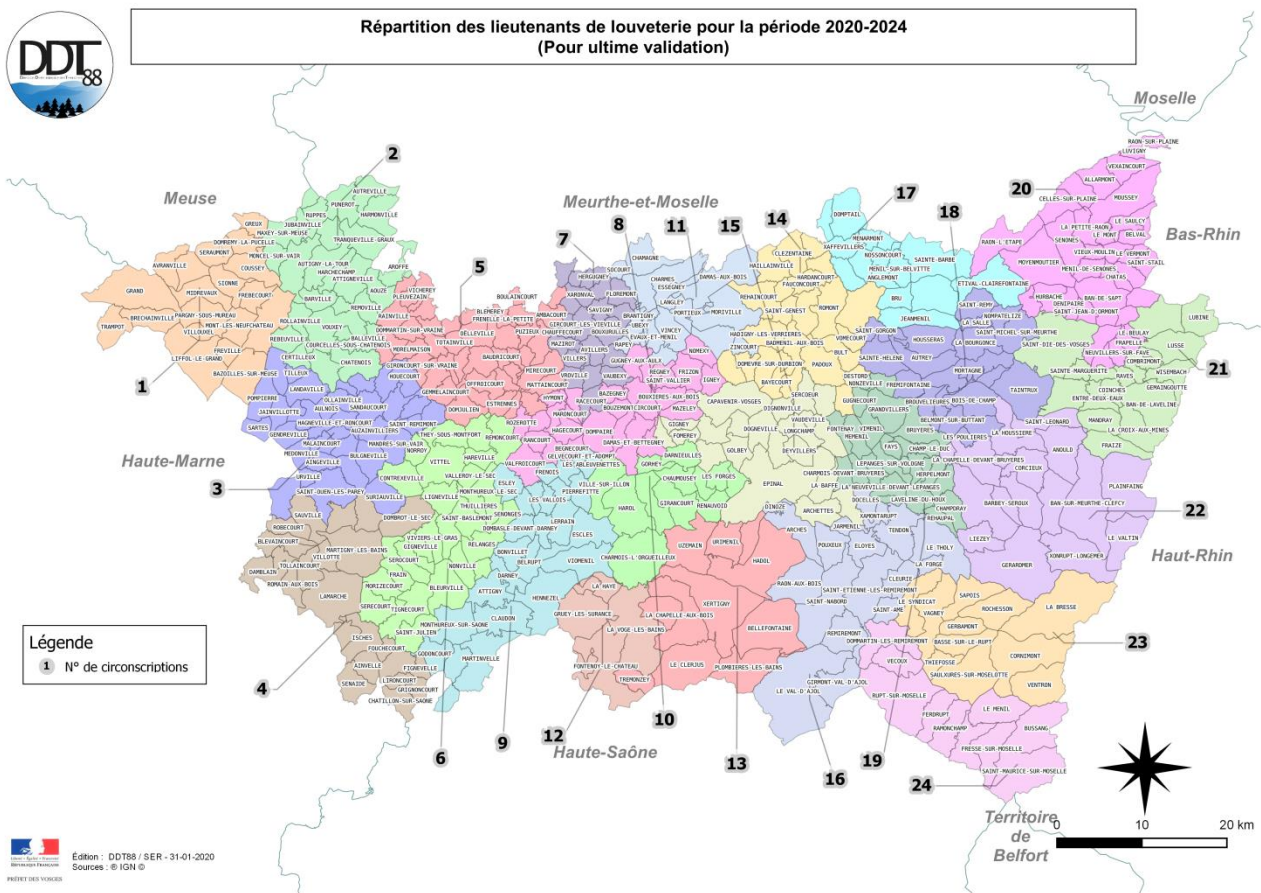
Président : Daniel VOILQUIN

Origine et Rôle des Lieutenants de Louveterie (ou Louvetiers) :

Le corps des louvetiers a vu le jour sous Charlemagne, en 813, pour répondre aux besoins de protection des citoyens. La louveterie évoluera au cours des siècles pour les transformer, aujourd'hui, en auxiliaires techniques bénévoles de l'Administration. Les louvetiers seront, à l'avenir, de plus en plus impliqués dans les solutions à trouver et à mettre en œuvre dans le cadre du plan national de maîtrise des sangliers.

Les louvetiers vosgiens ont été nommés pour 5 ans par décret du 26 décembre 2019. Le groupement fut ainsi profondément renouvelé et rajeuni.

Nous sommes 24 louvetiers nommés répartis comme suit :



Les louvetiers assureront l'ensemble des missions qui leur sont confiés en toute impartialité, ils ont toujours à l'esprit qu'ils sont l'interface entre le monde de la chasse, le monde forestier et le monde agricole. Vacataires bénévoles de l'état, ils espèrent jouer totalement leur rôle de conseiller de l'administration dans la gestion de la faune et des équilibres.

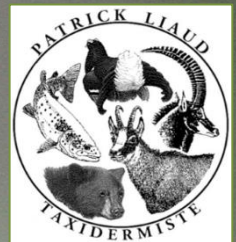
C'est avec l'enthousiasme de la jeunesse que bon nombre ont accepté le poste, vous pouvez les contacter chaque fois que nécessaire.

SECTEUR	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	MOBILE
1	ADAM	Noël	15 RD 74	88300	BAZOILLES SUR MEUSE	06 07 86 34 90
2	DURAND	Sandrine	6 Rue Harmonville	88300	TRANQUEVILLE	06 31 59 40 61
3	JOLY	Franck	5 bis la places	88140	SAUVILLE	06 20 39 41 40
4	TRIDON	Anthony	63 Grande Rue	88320	SERECOURT	06 86 02 07 13
5	VACHER	Loïc	71 lotissement la Vieille Ringue	88800	VITTEL	06 84 53 94 52
6	LAMBIGEOIS	Jean-Charles	Moulin de Plancourt	88320	MORIZECOURT	06 08 00 41 37
7	ANDRE	Léopold	348 Rue de la gare	88500	FRENELLE LA GRANDE	06 87 55 75 20
8	VOILQUIN	Daniel	100 rue Legrand du saule	88100	CONTREXEVILLE	06 80 73 45 15
9	LEGROS	Thierry	3 rue des fabriques	88260	DARNEY	06 83 23 04 65
10	HUMBERT	Michel	11 rue du Paquis	88150	MAZELEY	06 73 19 66 13
11	DONEL	Hervé	13 lotissement Claude Gelée	88130	CHARMES	06 12 99 43 21
12	GIGNEY	Claude	2 rue Charles LEVY	88240	BAINS LES BAINS	06 86 79 20 53
13	BRETON	Denis	680 rue de renauid	88390	GIRANCOURT	06 14 86 49 29
14	GENTY	Frédéric	66 rue Charles Gracia	88700	RAMBERVILLERS	06 07 84 21 05
15	FACCENDA	Vincent	370 route départementale	88600	GUGNECOURT	06 22 93 52 56
16	NAVARRO	Jean-Louis	3 rue des frères Brexon	88200	SAINT-NABORD	06 32 98 87 98
17	TOUSSAINT	Francis	357 chemin des Fermes	88470	NOMPATELIZE	06 81 07 61 43
18	VIRY	Dominique	51 chemin du moulin	88600	AYDOLLES	06 16 47 00 58
19	DENISOT	Martial	150 rue d'Epinal	88000	LONGCHAMP	06 25 62 94 11
20	LALVEE	André	25 Rue Fortier	88110	CELLES SUR PLAINE	06 82 15 71 67
21	GERONDE	Eric	36 Vélupaire	88520	BAN DE LAVELINE	06 80 63 06 81
22	MARCOT	Fabrice	134 route de la petite houssière	88430	LA HOUSSIERE	06 70 43 75 45
23	MICHEL	Jean-Pierre	5 rue de Harol	88390	DOMMARTIN AUX BOIS	06 38 38 87 60
24	WEITZ	Philippe	1 F Rue du Pitat	88540	BUSSANG	06 80 14 19 06

Le nouveau groupement ainsi formé est dirigé par un bureau élu :

- Président : Daniel VOILQUIN
- Vice-président: André LALVEE
- Secrétaire : Fabrice MARCOT
- Trésorier : Jean Charles LAMBIGEOIS

En plus d'être acteur, chacun sera à l'écoute pour résoudre les problèmes au mieux.






CITROËN Groupe
 C. AUTOMOBILES
 1, allée des Rapailles
 88000 EPINAL
 Tél: 03 29 31 15 15 Fax: 03 29 34 39 87
 Port: 06 14 64 91 67
 E-mail: gouverc.lauren@groupechouac.com
 Site: www.groupechouac.fr


ALSACE VOSGES
 BANQUE ET ASSURANCES



Ets. HERBIN
 FABRICANT CLÔTURES ÉLECTRIQUES
 71220 CHEVAGNY SUR GUYE
www.clotures-electriques.com


Armurerie SFP - Clément BOULANGEOT
 88650 ANOULD - 03.29.57.35.39

www.aubienaller.com
ARMURERIE Julien WEBER

"AU BIEN ALLER"
 88130 CHARMES - 03 29 37 26 95

ARMURERIE BARRAS
 Chemin du haut de Vittel
 88800 They-sous-Monfort
 Tel : 03 29 08 20 23



ARMURERIE
Beau Répare

Bulgnéville


Est Multicopie

DECATHLON
 EPINAL 03 29 81 18 70

ASSURANCES MOREL et CORNIL
 Votre Partenaire Assureur
 88150 CAPAVENIR-VOSGES
assurances@morelcornil.fr
 Tél. : 03.29.31.52.77
 Orias 08.040006 - www.orias.fr